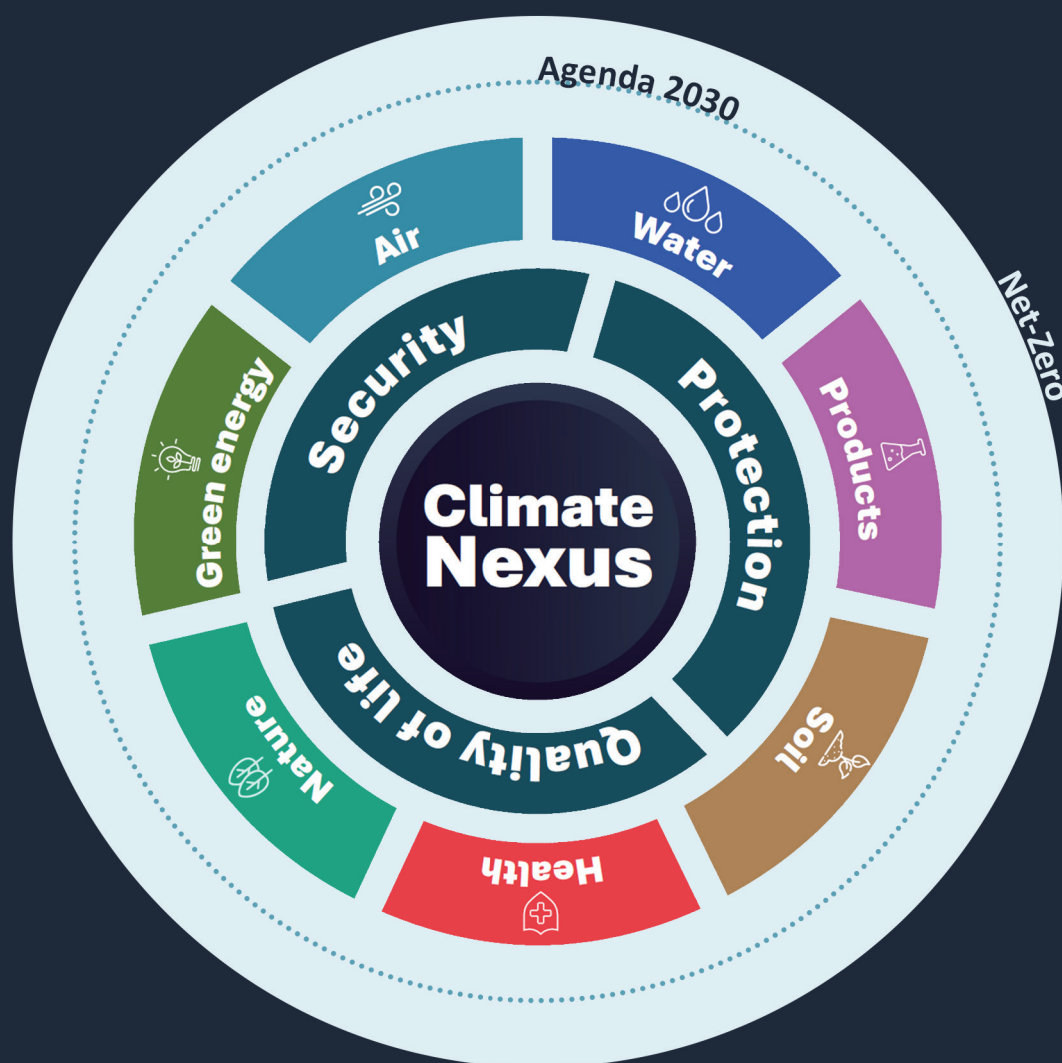


Stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030



Version 1.0
Juin 2026



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Résumé

L'approche du Luxembourg en matière de financement climatique international

Le changement climatique accélère et intensifie les risques systémiques auxquels sont confrontés les écosystèmes, les économies et les communautés vulnérables. Alors que les besoins mondiaux augmentent, d'importantes lacunes subsistent dans la mise en œuvre. Dans ce contexte, **le Luxembourg réaffirme et renforce son engagement en faveur de l'action internationale pour le climat** à travers la Stratégie nationale pour le financement climatique international (FCI) 2026-2030.

Le Luxembourg s'engage à consacrer, dans le cadre de son troisième cycle stratégique, **320 millions d'euros au financement climatique international pour la période 2026-2030**, ce qui représente une augmentation substantielle par rapport aux 220 millions d'euros alloués pour la période 2021-2025. Cette somme s'ajoute à son engagement en matière d'aide publique au développement (APD) et reflète un choix délibéré et tourné vers l'avenir, aligné sur l'Accord de Paris, le Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité et la nouvelle architecture de financement climatique post-2025. La stratégie soutient un système mondial dans lequel les pays vulnérables au changement climatique peuvent accéder à des financements sans s'endetter davantage.

Fort d'une décennie d'expérience, le financement climatique international luxembourgeois (FCI) est reconnu pour sa fiabilité, sa souplesse et ses partenariats de longue date. La nouvelle stratégie s'appuie sur ces atouts tout en affinant son orientation stratégique, en améliorant la cohérence entre les programmes et en concentrant les ressources là où elles peuvent générer un changement systémique et durable. Les principes **d'additionnalité, de complémentarité et d'effet de levier** garantissent que les ressources publiques ciblent les résultats climatiques tout en catalysant davantage d'investissements du secteur privé.

Orientation stratégique : vision, mission et principes directeurs

La stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030 s'appuie sur une vision à long terme, une mission axée sur l'action et un ensemble de principes qui guident la prise de décision et la responsabilité.

Vision – Le Luxembourg sera le moteur d'une transformation systémique grâce à un financement climatique fiable, agile et innovant qui restaure les écosystèmes, renforce la résilience des communautés et oriente les investissements vers un avenir décarboné et positif pour la nature.

Mission – Le Luxembourg collabore avec ses partenaires dans le cadre d'un modèle de responsabilité partagée afin de mobiliser des financements publics et privés pour le climat, générant un impact mesurable sur le climat et la biodiversité grâce à des approches innovantes, fondées sur la science et intégrées qui renforcent la résilience et soutiennent la transition vers un avenir à faibles émissions et résilient au changement climatique. Cette transformation suit une approche nexus, favorisant des voies mondiales équitables, inclusives et durables en réponse au changement climatique.

Principes directeurs

Action intégrée – Le climat, la nature et les populations sont abordés selon une approche cohérente axée sur le nexus.

Utilisation catalytique des fonds publics – Les ressources publiques réduisent les risques et débloquent des investissements plus importants.

Équité et participation – Les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables jouent un rôle de premier plan et en tirent un bénéfice équitable.

Confiance et partenariat – La coopération repose sur une appropriation partagée, un engagement à long terme et le multilatéralisme.

Innovation et données factuelles – Les programmes s'appuient sur des données, un apprentissage adaptatif et des résultats mesurables.

Intégrité et mesures de protection – Des normes environnementales, sociales et de gouvernance rigoureuse guident toutes les interventions.

Priorités stratégiques : le Nexus climatique, les piliers thématiques, les canaux de mise en œuvre et les zones géographiques cibles

Au cœur de la stratégie se trouve **l'approche du lien entre climat et développement**, qui intègre l'action climatique, la résilience des écosystèmes, le bien-être des communautés et le financement au sein d'un système unique et intégré. Ce cadre garantit que les interventions se renforcent mutuellement et s'attaquent aux facteurs interdépendants de la vulnérabilité climatique.

La stratégie s'articule autour de trois **piliers thématiques** pour mettre en œuvre la théorie du changement :

Pilier 1 – Climat et communautés – Renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des communautés les plus vulnérables aux impacts climatiques.

Pilier 2 – Climat et écosystèmes terrestres et marins – Renforcer la résilience des écosystèmes terrestres et marins en conservant, en restaurant et en gérant les forêts, les terres, l'eau et la biodiversité.

Pilier 3 – Financement innovant pour soutenir les investissements climatiques – Renforcer les systèmes financiers, les intermédiaires et les instruments nécessaires pour accroître les investissements climatiques.

La stratégie est mise en œuvre par le biais de trois principaux **canaux de mise en œuvre** : (1) les fonds multilatéraux, qui permettent au Luxembourg de contribuer à l'action climatique à grande échelle ; (2) les programmes mondiaux, par lesquels le Luxembourg apporte des contributions majeures ou importantes à des initiatives conjointes et fait progresser les objectifs climatiques prioritaires dans toutes les régions ; et (3) les programmes bilatéraux, par lesquels le Luxembourg s'engage auprès de pays individuels et veille à ce que l'approche nexus climatique soit appliquée de manière concrète et adaptée au contexte local.

Pour renforcer l'impact, la stratégie met en place **des zones géographiques cibles (ZGC)**, des régions écosystémiques où la vulnérabilité est aiguë, les défis transfrontaliers sont importants et des partenariats de longue date constituent une base pour une action coordonnée. Cette orientation régionale est renforcée par la présence de coordinateurs basés localement. Cette approche permet des partenariats plus solides, des interventions plus ciblées et un impact cumulé plus important.

Cadre de mise en œuvre

Une **architecture financière** complète garantit que les objectifs stratégiques se traduisent par une mise en œuvre efficace. Elle combine des allocations structurées entre les canaux de mise en œuvre et les zones d'intervention régionales avec une boîte à outils flexible comprenant des subventions, des solutions de financement mixte et des instruments basés sur le marché.

Le Fonds citoyen nexus climatique luxembourgeois constitue une innovation majeure : il utilise des capitaux publics catalyseurs pour mobiliser des investissements privés, notamment auprès d'investisseurs institutionnels et de particuliers, élargissant ainsi la participation à l'engagement climatique mondial du Luxembourg.

Un plan de mise en œuvre qui l'accompagne définit les processus, les responsabilités et le déroulement des opérations afin de garantir que la mise en œuvre soit efficace, coordonnée et alignée sur la théorie du changement et le cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage.

Cadre d'appréciation, de performance et d'apprentissage

La stratégie soutient des initiatives, des programmes et des projets sélectionnés sur la base de **critères d'éligibilité et de sélection** clairs, cohérents et transparents. Une **liste d'exclusion** détaille tous les types d'activités qui ne sont ni soutenues ni encouragées par la stratégie ; et **des mesures de protection** définissent les normes que toutes les activités soutenues doivent respecter pour éviter tout préjudice, respecter les droits et produire des résultats positifs.

Un cadre **de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (Monitoring, Evaluation, Learning (MEL))** garantit que le portefeuille de projets permet de réaliser des progrès mesurables en termes d'allocation des ressources, d'engagement stratégique et de résultats globaux (notamment via un certain nombre d'indicateurs clés de performance (Key Performance Indicators (KPIs))). Les données de suivi alimentent les évaluations à mi-parcours et finales, ainsi que différents types d'exercices d'apprentissage, et contribuent ainsi à une gestion adaptative et renforcent la cohérence stratégique.

Stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030 tournée vers l'avenir

Le rôle du Luxembourg en tant que pôle financier mondial continue de façonner son leadership international en matière de climat. Grâce à son expertise, sa crédibilité et ses partenariats, le pays est stratégiquement positionné pour **développer des solutions innovantes de financement climatique**.

La stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030 définit une feuille de route claire, ambitieuse et cohérente visant à soutenir la stabilité climatique, l'intégrité des écosystèmes et le bien-être des communautés grâce à un financement climatique intégré, fondé sur le partenariat et tourné vers l'avenir.

Table des matières

Résumé.....	2
1. Introduction et context.....	9
2. Architecture de la stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030	12
3. Orientation stratégique : vision, mission et principes directeurs	14
3.1 Une vision à long terme.....	14
3.2 Une mission axée sur l'action.....	14
3.3 Principes directeurs.....	15
4. Priorités stratégiques.....	16
4.1 Relier les points : l'approche nexus climatique de la stratégie nationale pour le financement climatique international	16
4.2 Piliers thématiques	18
4.3 Canaux de mise en œuvre.....	19
4.4 Zones géographiques cibles (ZGC).....	20
4.5 Théorie du changement : cadre d'impact	22
5. Architecture de financement.....	25
5.1 Enveloppes budgétaires pour 2026-2030.....	25
5.2 Instruments financiers	28
6. Opérationnalisation.....	30
6.1 Architecture de mise en œuvre et axes de travail.....	30
6.2 Approche par étapes.....	31
6.3 Approche de communication.....	31
7. Critères d'éligibilité et de sélection, Liste d'exclusion et mesures de protection.....	33
7.1 Critères d'éligibilité et de sélection.....	33
7.2 Liste d'exclusion.....	35
7.3 Mesures de protection	35
8. Suivi, évaluation et apprentissage.....	36
8.1 Suivi	36
8.2 Évaluation	39
8.3 Apprentissage.....	41

Liste des abréviations

FA	Fonds pour l'adaptation
BNCF	<i>Blue Natural Capital Financing Facility</i>
CCDR	<i>Country Climate and Development Report</i> - Rapports nationaux sur le climat et le développement
CAD	Comité d'aide au développement
AEE	Agence européenne pour l'environnement
ESG	Environnement, social et gouvernance
UE	Union européenne
FRLD	<i>Fund for Responding to Loss and Damage</i> - Fonds d'intervention en cas de pertes et dommages
FVC	Fonds vert pour le climat
GGGI	<i>Global Green Growth Institute</i>
GES	Gaz à effet de serre
IPBES	<i>Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services</i> - Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
FCI	Financement climatique international
KMGBF	<i>Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework</i> - Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité
FPMA	Fonds pour les pays les moins avancés
PMA	Pays les moins avancés
LLA	<i>Locally Led Adaptation</i> - Adaptation au niveau local
BMD	Banques multilatérales de développement
MECB	Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité du Luxembourg
MEL	<i>Monitoring, Evaluation and Learning</i> - Suivi, évaluation et apprentissage
NCQG	<i>New Collective Quantified Goal</i> - Nouvel objectif chiffré collectif
CDN	Contributions déterminées au niveau national
SFN	Solutions fondées sur la nature
ONG	Organisation non gouvernementale
APD	Aide publique au développement
ODD	Objectifs de développement durable
PEID	Petits États insulaires en développement
AT	Assistance technique
ToC	Théorie du changement
ONU	Organisation des Nations Unies
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CR	Capital-risque
EAH	Eau, assainissement et hygiène
OMM	Organisation météorologique mondiale
ZGC	Zones géographiques cibles

Glossaire

La stratégie s'appuie sur les définitions clés suivantes, utilisées dans le cadre du présent document.

Additionnalité | Désigne le principe selon lequel le financement climatique international du Luxembourg soutient des projets et des activités qui ne pourraient voir le jour sans ce financement spécifique, et selon lequel ce financement s'ajoute à l'aide publique au développement (APD) existante du Luxembourg, générant ainsi des résultats supplémentaires en matière de climat.

Financement catalytique | Utilisation stratégique d'interventions publiques visant à débloquer ou à mobiliser des investissements publics et privés supplémentaires en faveur des objectifs climatiques et environnementaux, créant ainsi un effet multiplicateur qui amplifie l'impact de fonds limités.

Approche nexus climatique | Cadre conceptuel et stratégique qui relie l'action climatique, la conservation et restauration des écosystèmes, la résilience des communautés et le financement au sein d'un système intégré, reflétant les Conventions de Rio. Le nexus climatique décrit les relations entre ces dimensions – avec le changement climatique en son centre – et la manière dont les progrès dans un domaine peuvent renforcer les avancées dans d'autres. Il guide l'engagement du Luxembourg en matière de financement climatique international.

Canaux de mise en œuvre | Mécanismes par lesquels les ressources du financement climatique international du Luxembourg seront allouées et mises en œuvre pour atteindre les objectifs de la stratégie. Ces canaux comprennent les fonds multilatéraux, les programmes mondiaux et les programmes bilatéraux, les efforts se concentrant sur les zones géographiques cibles (ZGC).

Enveloppes | Les enveloppes (budgétaires) désignent la répartition indicative des ressources financières de la stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030 entre les priorités stratégiques, les canaux de mise en œuvre et les ZGC. Elles fournissent un cadre structuré pour la planification et la gestion du financement climatique international en définissant la manière dont les ressources sont distribuées, tout en laissant une certaine flexibilité pour répondre aux priorités émergentes au cours de la période couverte par la stratégie.

Instruments financiers | Mécanismes contractuels par lesquels des capitaux publics et privés sont mobilisés pour soutenir les objectifs climatiques. Ils définissent la manière dont les ressources sont déployées, partagées et remboursées, et déterminent l'équilibre entre le risque, le rendement et l'impact. Dans le contexte du financement climatique international, ils se répartissent en trois grandes catégories : le financement, le financement mixte et les instruments basés sur le marché.

Financement climatique international (FCI) | Désigne le soutien financier apporté aux pays en développement dans le but d'atténuer les effets néfastes du changement climatique et de s'y adapter, tel que défini dans les cadres internationaux, en particulier la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Fondé sur les principes du multilatéralisme, de la coopération et des responsabilités communes mais différenciées, le FCI soutient la mise en œuvre des engagements mondiaux en matière de climat et l'action collective pour le climat. Le FCI peut être fourni sous la forme d'un soutien multilatéral (par exemple, le Fonds vert pour le climat), d'un soutien mondial et d'un soutien bilatéral (directement aux pays partenaires). Le FCI se définit par son objectif premier : avoir un impact sur le climat.

Approche par les paysages terrestres et marins | Cadre spatial et opérationnel qui met en pratique l'approche nexus climatique au sein de zones écologiques et socio-économiques bien définies, telles que les environnements urbains et les bassins versants, les zones côtières ou les écosystèmes marins. L'approche par les paysages terrestres et marins met l'accent sur la manière dont les parties prenantes coordonnent leurs actions au-delà des secteurs et des frontières afin de concilier les objectifs environnementaux, sociaux et économiques. Elle transforme l'intégration conceptuelle de l'approche nexus climatique en une action coordonnée à l'échelle du territoire qui renforce la résilience et la durabilité à travers les écosystèmes et les communautés.

Aide publique au développement (APD) | Désigne l'aide gouvernementale destinée à promouvoir le développement économique et le bien-être des pays en développement. Selon la définition du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, l'APD consiste en des flux publics concessionnels fournis par des organismes officiels, y compris les gouvernements nationaux et locaux, dont l'objectif principal est de soutenir le développement durable et la réduction de la pauvreté. L'APD peut être acheminée par des canaux bilatéraux ou multilatéraux et peut soutenir un large éventail d'activités de développement, d'aide humanitaire et de renforcement des capacités.

Zones géographiques cibles (ZGC) | Dans le cadre de la stratégie nationale pour le financement climatique international (FCI) 2026-2030, les zones géographiques cibles (ZGC) sont des écosystèmes et des regroupements géographiques prioritaires sur lesquels le Luxembourg concentre son financement climatique international afin d'en maximiser l'impact. Les ZGC ciblent des territoires vulnérables au changement climatique confrontés à des défis écologiques communs, sélectionnés en fonction des besoins des écosystèmes, des partenariats existants, de la présence et des capacités du Luxembourg, ainsi que d'un fort potentiel d'action climatique coordonnée et transfrontalière. L'identification des ZGC ne constitue pas une obligation pour les candidats au projet de situer ou de concevoir leurs interventions exclusivement dans ces territoires. Les ZGC indiquent les zones sur lesquelles le Luxembourg accordera une attention particulière et cherchera à favoriser une coordination plus étroite et une action intégrée, mais les propositions de projets en dehors de ces zones restent éligibles dès lors qu'elles s'alignent sur les objectifs de la stratégie nationale pour le financement climatique international.

Résilience | Capacité des communautés, des écosystèmes et des économies à anticiper, absorber, s'adapter et se remettre des impacts climatiques tout en maintenant leurs fonctions essentielles et en améliorant leur capacité d'adaptation au fil du temps.

Transformation systémique | Processus à long terme de changement structurel à l'échelle des systèmes économiques, sociaux et environnementaux qui réoriente les voies de développement vers la durabilité et la résilience. Il implique des modèles de gouvernance, de financement et de partenariat capables de relever les défis climatiques interdépendants.

Groupes vulnérables | Dans le cadre de la stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030, les groupes vulnérables sont des personnes ou des communautés qui sont particulièrement exposées aux impacts du changement climatique et dont la capacité à y faire face est limitée. Cela inclut, *entre autres*, les femmes et les filles, les jeunes, les peuples autochtones et les communautés locales, les personnes en situation de handicap et d'autres groupes confrontés à des inégalités structurelles.

1. Introduction et contexte

Un défi climatique en constante évolution et le rôle du financement climatique international

Le changement climatique engendre des défis de plus en plus urgents qui exigent des réponses intégrées, fondées sur des données et adaptées au contexte territorial. Les effets néfastes du changement climatique s'accroissent au-delà des seuils et des scénarios précédemment anticipés, tout en interagissant avec d'autres défis mondiaux et en les amplifiant, tels que la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes, comme le souligne le Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité (KMGBF), l'insécurité alimentaire et hydrique, les inondations et les sécheresses, les inégalités et la vulnérabilité macroéconomique. En conséquence, les approches visant à faire face à ces impacts ont évolué pour mettre l'accent sur une réponse équilibrée et intégrée visant à accroître la résilience, à fournir un financement climatique international (FCI) à long terme plus fiable et à soutenir l'approche nexus climatique. Cela est souligné par des engagements accrus dans les forums internationaux, en particulier ceux pris dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), où le financement climatique international est devenu un catalyseur essentiel de l'action intégrée dans les pays en développement.

La mobilisation du financement climatique international a été au premier plan de la lutte contre les effets néfastes du changement climatique, comme en témoigne l'augmentation des engagements financiers pris sous l'égide de la CCNUCC. Lors de la COP15 à Copenhague en 2009, les pays développés se sont engagés pour la première fois à mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 pour soutenir l'action climatique dans les pays en développement, établissant ainsi un repère de financement collectif à long terme. Cet engagement a été réaffirmé et prolongé dans le cadre de l'Accord de Paris adopté lors de la COP21 en 2015, où les Parties ont convenu de maintenir l'objectif annuel de 100 milliards de dollars jusqu'en 2025 et de définir un nouvel objectif collectif chiffré (NCQG) avant cette date, avec un seuil minimal d'au moins 100 milliards de dollars par an. Entre 2022 et 2024, un programme de travail ad hoc et des dialogues d'experts techniques ont éclairé les négociations sur l'ampleur, la portée et la qualité futures du financement climatique. Ces discussions ont abouti lors de la COP29 en 2024, avec l'adoption d'un nouvel objectif appelant les pays développés à prendre l'initiative de mobiliser au moins 300 milliards de dollars par an d'ici 2035, dans le cadre d'une ambition plus large visant à porter le financement climatique à 1 300 milliards de dollars par an. La COP30 a réitéré l'objectif annuel de mobiliser 1 300 milliards de dollars par an d'ici 2035 pour l'action climatique, tout en ajoutant l'objectif de tripler le financement de l'adaptation d'ici 2035 et de rendre opérationnel le Fonds d'intervention en cas de pertes et dommages.

L'approche unique du Luxembourg en matière de financement climatique international

Dans le sillage de l'Accord de Paris de 2015, le Luxembourg a décidé d'élaborer une stratégie et un budget internationaux dédiés au financement climatique international, s'ajoutant à son aide publique au développement (APD), reconnaissant que le changement climatique représente un défi mondial et systémique qui nécessite des efforts financiers allant au-delà de la coopération au développement traditionnelle. En établissant une enveloppe distincte pour le financement climatique international, le Luxembourg a contribué à l'objectif collectif fixé par l'Accord de Paris de mobiliser 100 milliards de dollars par an pour le financement de la lutte contre le changement climatique en faveur des pays en développement, tout en garantissant la transparence, l'additionnalité et l'alignement stratégique sur les objectifs climatiques mondiaux. Cette approche permet au Luxembourg de tirer parti des finances publiques, de mobiliser des capitaux privés et de maximiser l'impact conformément aux objectifs de l'Accord de Paris.

L'approche unique du Luxembourg réside dans le fait que les fonds engagés étaient nouveaux et s'ajoutaient aux engagements nationaux existants en matière d'APD. Concrètement, cela signifie que les financements ont été et continueront d'être fournis selon le principe de complémentarité et d'effet de levier. Le financement climatique international constitue donc un effort délibéré et supplémentaire mandaté par le gouvernement pour relever les défis spécifiques et croissants posés par le changement climatique. Cette distinction garantit une attention particulière portée aux objectifs liés au climat – atténuation, adaptation, résilience et solutions fondées sur la

nature –, tout en préservant l'intégrité et la prévisibilité des engagements du Luxembourg en matière d'APD. Parallèlement, le financement climatique international n'est pas mis en œuvre de manière isolée : il s'aligne stratégiquement sur les activités existantes de l'APD, s'inscrit dans des cadres écologiques et de développement plus large, et tire parti de l'avantage comparatif du Luxembourg en tant que centre financier mondial pour amplifier son impact.

Le Luxembourg est stratégiquement positionné pour contribuer à relever les défis climatiques de plus en plus pressants, démontrant un engagement de longue date à soutenir les pays les plus touchés par le changement climatique. Le Luxembourg peut s'appuyer sur son approche de co-création de solutions de transition durable en matière de climat, de nature, fondées sur le partenariat et l'appropriation partagée, pour étendre davantage ses engagements en matière de financement climatique international (FCI). Depuis 2014, le Luxembourg a progressivement accru tant le volume que l'orientation stratégique de son financement climatique international, en accordant une attention particulière aux pays les moins avancés (PMA) et aux petits États insulaires en développement (PEID). En outre, un examen de la stratégie nationale pour le financement climatique international 2021-2025 a montré que le soutien du Luxembourg a été (1) bien aligné sur les besoins locaux, (2) conçu à travers des processus participatifs et menés par les communautés, et (3) mis en œuvre en collaboration avec des ONG de confiance, basées tant au Luxembourg que dans les pays partenaires, les entités d'exécution de la coopération bilatérale luxembourgeoise, les institutions publiques, ainsi que d'autres organisations ayant une présence opérationnelle établie dans les pays partenaires ou dans des domaines thématiques.

Enseignements tirés à ce jour par le Luxembourg et perspectives d'avenir

La stratégie nationale pour le financement climatique international 2026–2030, troisième version du cadre de financement climatique international du Luxembourg, reflète à la fois les enseignements tirés et le renforcement continu de l'ambition. Depuis 2014, le Luxembourg a joué un rôle significatif dans le soutien à l'action climatique dans les pays en développement. Entre 2014 et 2020, le Luxembourg a engagé 120 millions d'euros au titre du financement climatique international pour soutenir les mesures d'atténuation, d'adaptation et d'aménagement du territoire (y compris la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD+)) dans les pays en développement.

La stratégie nationale pour le financement climatique international 2021-2025 s'est appuyée sur ces fondements, en portant les dotations à 220 millions d'euros et en maintenant un équilibre entre l'adaptation et l'atténuation. Les fonds ont permis de soutenir un large éventail de projets, allant de la protection des écosystèmes et de l'agriculture résiliente au changement climatique à l'adaptation communautaire et au renforcement des capacités. Des considérations transversales telles que le genre, les moyens de subsistance et les droits de l'homme ont été intégrées tout au long du processus, et le recours à des mécanismes de financement innovants a contribué à élargir la portée et la durabilité des interventions. L'utilisation de mécanismes de financement innovants a également été facilitée par la collaboration entre la plateforme de financement climatique Luxembourg-BEI¹, qui a permis de développer davantage le fonds d'investissement climatique du Luxembourg. En outre, le *Global Trust Fund on Sustainable Finance Instruments* (en collaboration avec le *Global Green Growth Institute* (GGGI)) a contribué à renforcer l'écosystème des obligations durables du Luxembourg. Il est important de noter que l'évaluation de ce portefeuille a mis en évidence la valeur de l'approche flexible et adaptée au contexte local du Luxembourg, tout en identifiant des opportunités pour renforcer le suivi des résultats et la mesure de l'impact – des enseignements qui alimentent la stratégie nationale pour le changement climatique international 2026-2030.

¹ Banque européenne d'investissement (2025). [Plateforme de financement climatique Luxembourg-BEI](#). La Plateforme de financement climatique Luxembourg-BEI soutient des projets d'atténuation et d'adaptation au changement climatique à travers le monde grâce à des solutions de financement innovantes et à fort impact qui attirent les investisseurs du secteur privé. En finançant les tranches subordonnées de fonds à structure en couches, la Plateforme propose des investissements en capitaux propres à haut risque qui contribuent à attirer d'autres investisseurs vers des projets d'atténuation et d'adaptation au changement climatique sur les marchés émergents.

Ambition de la stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030

S'appuyant sur ses solides antécédents, la stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030 consolide l'engagement du Luxembourg en faveur des partenariats, de l'innovation et d'un engagement à long terme dans le financement climatique international. Tout en préservant ces valeurs fondamentales, la stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030 renforce les efforts et les engagements du Luxembourg en améliorant l'intégration et en renforçant la cohérence stratégique afin de maximiser l'impact. Au cours des cinq prochaines années, le Luxembourg consacrera 320 millions d'euros au financement climatique international, en concentrant ses ressources là où elles peuvent générer une transformation systémique et durable, en adaptant ses instruments à l'évolution de la situation mondiale et en renforçant la collaboration avec ses partenaires et la société civile.

Au cœur de cette ambition se trouve l'approche nexus climatique du Luxembourg. Comme nous le verrons dans les pages suivantes, cette approche reconnaît que l'action climatique, la conservation et restauration des écosystèmes, la résilience des communautés et le financement sont étroitement liés et doivent être abordés dans le cadre d'une approche intégrée reflétant les synergies entre les Conventions de Rio. Sur le plan opérationnel, l'approche nexus climatique est appliquée à l'ensemble du portefeuille de financement climatique international du Luxembourg à travers la collaboration avec les pays partenaires et les institutions de mise en œuvre. Elle ne constitue pas un ensemble fixe d'exigences, mais plutôt un cadre commun qui est appliqué en réponse aux besoins et aux priorités des pays partenaires ainsi qu'aux contextes institutionnels, tels que spécifiés dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) au titre de l'Accord de Paris sur le changement climatique. Les chapitres suivants exposent comment l'approche nexus climatique guide la stratégie globale.

En outre, le Luxembourg continuera à donner la priorité à des actions intégrées, fondées sur des données et axées sur le territoire afin de renforcer la résilience là où cela est nécessaire, en s'appuyant sur les évolutions mondiales qui redéfinissent actuellement la manière dont les engagements climatiques sont mis en œuvre. Cela inclut notamment l'actuel NCQG convenu lors de la COP29 : un objectif de mobilisation d'au moins 300 milliards de dollars par an d'ici 2035, sous l'impulsion des pays développés, et un appel à porter le financement à au moins 1 300 milliards de dollars par an d'ici 2035, toutes sources confondues. En outre, les nouveaux mécanismes de coopération et de marché prévus à l'article 6 de l'Accord de Paris et la mise en œuvre du Fonds d'intervention en cas de pertes et dommages mettent en évidence de nouvelles opportunités pour financer une action climatique ambitieuse, adaptée au contexte local et intégrant l'atténuation, l'adaptation, la résilience, la transition juste et les solutions fondées sur la nature. Dans ce contexte en pleine évolution, la participation active du Luxembourg à la COP30, notamment avec l'inauguration d'un pavillon national, a été l'occasion de mettre en avant ses engagements internationaux et d'approfondir ses partenariats mondiaux.

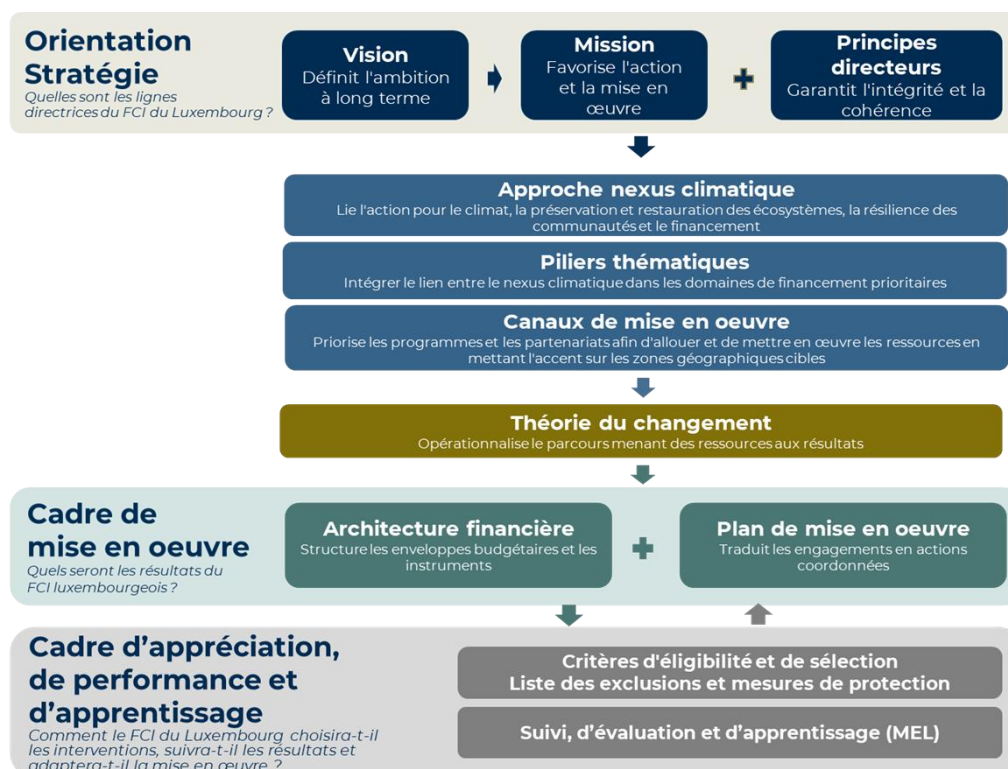
La stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030 a été élaborée sous l'égide de l'équipe FCI du MECB, dans le cadre d'un processus de consultation des parties prenantes et en collaboration avec Trinomics. Des échanges internes ont eu lieu entre août et novembre 2025 sur les différents volets de la stratégie. Un atelier de co-création organisé en septembre à Luxembourg a joué un rôle clé dans l'élaboration des fondements du cadre stratégique. Cet atelier a été suivi d'une série de discussions techniques supplémentaires, qui ont abouti à une réunion interministérielle à laquelle ont participé le ministère des Affaires étrangères et européennes, le ministère des Finances, le Bureau du budget et le président du Comité du Fonds Climat et Energie. D'autres consultations (notamment avec des ONG et d'autres parties prenantes) ont suivi afin d'affiner et de finaliser la stratégie.

2. Architecture de la stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030

Ce chapitre présente la structure générale de la stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030 et explique comment ses éléments clés s'articulent pour orienter l'action, le financement et l'apprentissage.

Comme représenté dans l'illustration 2-1, **l'orientation stratégique** combine une vision à long terme, une mission axée sur l'action, ainsi que des principes directeurs visant à garantir l'ambition, la mise en œuvre, l'intégrité et la cohérence des politiques. **Les priorités stratégiques** définissent les axes prioritaires du FCI luxembourgeois, centrés sur l'approche nexus climatique et reflétés dans les piliers thématiques, les canaux de mise en œuvre et le cadre d'évaluation, de performance et d'apprentissage. La théorie du changement (cadre d'impact) se situe entre la stratégie et la mise en œuvre, traduisant les priorités stratégiques en un parcours cohérent allant des ressources aux résultats. Le **cadre de mise en œuvre** précise comment les priorités stratégiques sont mises en pratique, en combinant l'architecture financière (enveloppes budgétaires et instruments) avec le plan d'opérationnalisation (coordination, rôles et processus de mise en œuvre). **Le cadre d'appréciation, de performance et d'apprentissage** fait l'objet d'une évaluation continue par le biais du suivi, de l'évaluation et de l'apprentissage (MEL). Chaque élément de cette architecture est détaillé dans les chapitres suivants, qui sont organisés en conséquence.

Illustration 2-1 Architecture générale de la stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030



Les chapitres qui suivent sont structurés de manière à refléter cette architecture :

- **Chapitre 3** : Orientation stratégique : vision, mission et principes directeurs

- **Chapitre 4** : Priorités stratégiques : présentation de l'approche nexus climatique, élément central de la stratégie, des piliers thématiques, des canaux de mise en œuvre et de la théorie du changement
- **Chapitre 5**: Architecture de financement
- **Chapitre 6** : Le cadre de mise en œuvre
- **Chapitre 7** : Le cadre du Suivi, de l'évaluation et de l'apprentissage (MEL).

3. Orientation stratégique : vision, mission et principes directeurs

La vision, la mission et les principes directeurs définissent l'orientation générale de la stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030. Ensemble, ils définissent l'ambition du Luxembourg en matière de financement climatique international, clarifient son rôle et son approche, et établissent les valeurs fondamentales qui guident les décisions et la mise en œuvre.

3.1 Une vision à long terme

« Le Luxembourg s'engage à conduire une transformation systémique grâce à un financement climatique fiable, agile et innovant qui restaure les écosystèmes, autonomise les populations et renforce la résilience des économies. »

Cette vision reflète le leadership, l'innovation et la crédibilité comme éléments déterminants de l'engagement du Luxembourg en matière de financement climatique international. Elle reconnaît que cette stratégie abordera le changement climatique à travers l'approche nexus climatique, qui relie l'action climatique, la conservation et restauration des écosystèmes, la résilience des communautés et le financement au sein d'un système intégré. Cette vision remplace les distinctions traditionnelles entre atténuation et adaptation par une perspective holistique de la transformation, visant à réduire la vulnérabilité et à améliorer le bien-être grâce à l'action climatique. Les progrès dépendent de la mise en relation des écosystèmes et des communautés avec des marchés bien réglementés, de sorte que les actions menées dans un domaine renforcent les résultats obtenus dans d'autres domaines.

Elle met en avant la confiance, l'agilité et le partenariat comme atouts, positionnant le Luxembourg comme un acteur fiable et tourné vers l'avenir, capable de concilier ambition et résultats. En alliant innovation et détermination, cette vision trace la voie pour un financement climatique international qui soutienne un développement équitable, inclusif et durable.

3.2 Une mission axée sur l'action

« Le Luxembourg travaille en collaboration avec ses partenaires pour mobiliser des financements publics et privés en faveur du climat et générer un impact mesurable sur le climat et la biodiversité grâce à des approches innovantes, fondées sur la science et intégrées qui renforcent la résilience et soutiennent la transition vers un avenir à faibles émissions et résilient au changement climatique. Cette transformation s'inscrit dans une approche nexus climatique, favorisant des voies mondiales équitables, inclusives et durables en réponse au changement climatique. »

La mission définit la manière dont la stratégie mettra en pratique sa vision. Elle met l'accent sur l'action par le biais de partenariats de confiance, en mobilisant des financements là où ils peuvent faire une différence durable et en soutenant des solutions qui allient innovation, données factuelles et inclusion. Cette approche relie les personnes, la nature et les finances, garantissant que les efforts visant à réduire les émissions et à renforcer la résilience se renforcent mutuellement.

Elle reflète une attention équilibrée portée à l'atténuation et à l'adaptation et place la transparence, l'équité, l'appropriation inclusive et la responsabilité au cœur de la mise en œuvre. En jouant un rôle de catalyseur et de multiplicateur, le Luxembourg met à profit son expertise et sa crédibilité pour mettre en relation les acteurs publics et privés, transformant ainsi les activités et les ressources financières en résultats mesurables qui contribuent à une transition mondiale équitable et durable.

3.3 Principes directeurs

Les principes directeurs fournissent une référence commune pour la prise de décision, les partenariats et la responsabilité, garantissant que les actions sont cohérentes, transparentes et axées sur les résultats. Ils constituent le fondement de l'approche et font partie intégrante de la stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030 :

- **Action intégrée** | Le climat, la nature et les populations sont abordés conjointement grâce à une approche nexus qui relie les écosystèmes, les communautés et les finances de manière à ce qu'ils se renforcent mutuellement.
- **Utilisation catalytique des fonds publics** | Les ressources publiques sont utilisées de manière stratégique pour mobiliser des financements supplémentaires, réduire les risques et créer les conditions propices à des investissements durables à grande échelle.
- **Équité et participation** | L'action climatique est inclusive et participative, garantissant que les groupes vulnérables jouent un rôle de premier plan et bénéficient équitablement du financement climatique.
- **Confiance et partenariat** | La coopération repose sur une appropriation partagée, un engagement à long terme et le respect des priorités des partenaires afin de garantir une approche pilotée par les pays, renforçant ainsi la confiance et l'efficacité. Le multilatéralisme reste la pierre angulaire de cette approche, reconnaissant qu'une action climatique efficace et durable dépend de la coopération à travers des partenariats mondiaux, régionaux et locaux.
- **Innovation et données factuelles** | Les décisions et les instruments s'appuient sur les données, l'apprentissage et la gestion adaptative, favorisant des approches innovantes et axées sur les besoins qui produisent des résultats mesurables.
- **Intégrité et mesures de protection** | Des normes environnementales, sociales et de gouvernance élevées sont respectées afin de garantir que toutes les interventions soient transparentes, responsables et conformes aux engagements internationaux.

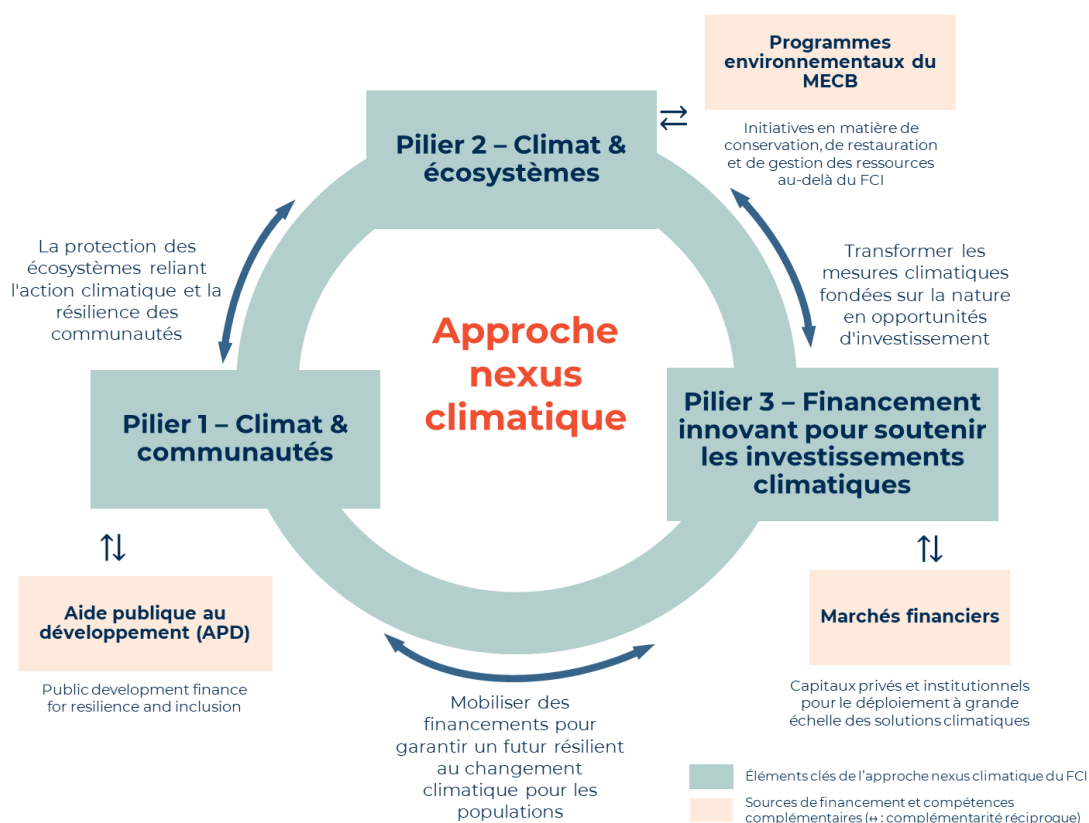
4. Priorités stratégiques

Ce chapitre présente l'architecture générale de la stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030, en exposant l'approche nexus climatique, les piliers thématiques, les canaux de mise en œuvre, les zones géographiques cibles et la théorie du changement globale.

4.1 Relier les points : l'approche nexus climatique de la stratégie nationale pour le financement climatique international

La stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030 adopte une **approche nexus climatique** qui relie l'action climatique, la conservation et restauration des écosystèmes, la résilience des communautés et le financement au sein d'un système intégré, conformément aux Conventions de Rio. Au lieu de les traiter comme des dimensions distinctes, le Luxembourg adopte une approche holistique.

Illustration 4-1 - L'approche nexus climatique de la stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030



L'approche nexus climatique s'appuie sur trois piliers thématiques qui traduisent la vision en actions concrètes :

- **Pilier 1 - Climat et communautés** : met l'accent sur le renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation des personnes et des communautés, en particulier celles qui sont les plus vulnérables aux impacts climatiques, y compris aux catastrophes liées au climat. Il met l'accent sur l'inclusion, l'équité et la dimension sociale de l'action climatique.
- **Pilier 2 – Climat et écosystèmes** : axé sur la conservation, la restauration et la gestion des écosystèmes et des atouts naturels qui sous-tendent à la fois l'atténuation et l'adaptation. Il promeut des solutions fondées sur la nature qui contribuent à la résilience climatique, à la

conservation de la biodiversité et à la restauration des terres, à une meilleure gestion de l'eau et à une utilisation durable des ressources, conformément au KMGBF.

- **Pilier 3 - Financement innovant pour soutenir les investissements climatiques** : se concentre sur le développement et la mise à l'échelle de mécanismes financiers capables de mobiliser des investissements publics et privés supplémentaires pour l'action climatique, tout en écologisant les systèmes financiers, *en répondant aux besoins de financement liés aux catastrophes climatiques* et en promouvant des marchés durables.

Le lien entre le pilier 1 et le pilier 2 souligne que la résilience des communautés dépend de la santé des écosystèmes, tandis que l'engagement local est essentiel pour des efforts durables de protection, de conservation et de restauration. Le lien entre le pilier 2 et le pilier 3 représente le processus de transformation des solutions et interventions fondées sur la nature en opportunités d'investissement, en alignant l'intégrité environnementale sur l'innovation financière. Le lien entre le pilier 3 et le pilier 1 montre comment les financements mobilisés peuvent être canalisés vers l'action locale, refermant ainsi la boucle entre l'investissement mondial et l'impact sur les communautés.

Au niveau opérationnel, l'approche nexus climatique sert de cadre conceptuel guidant les activités du financement climatique international du Luxembourg. La mesure dans laquelle les différents piliers seront pris en compte dans un programme ou un projet spécifique sera déterminée au cas par cas, par le biais d'un dialogue avec les partenaires et d'un jugement éclairé sur les domaines où les perspectives intégrées apportent la plus grande valeur ajoutée. Tous les programmes ou projets ne sont pas censés aborder simultanément l'ensemble des piliers thématiques. En fonction du canal de financement, de l'instrument et des modalités d'engagement, l'application de l'approche nexus climatique peut aller d'un examen systématique des activités relevant de chaque pilier thématique à des interventions plus intégrées qui combinent délibérément plusieurs objectifs au sein d'un même programme ou investissement. La profondeur de l'application de l'approche nexus varie donc, guidée par le dialogue avec les partenaires et une évaluation des domaines où les approches intégrées favorisent les synergies, gèrent les compromis et répondent aux contraintes structurelles. De cette manière, l'approche nexus climatique soutient des solutions adaptées au contexte qui renforcent la cohérence entre l'action climatique, la conservation et restauration des écosystèmes, la résilience des communautés et les résultats financiers, tout en restant alignée sur les priorités des partenaires et en assurant la continuité avec les stratégies précédentes du Luxembourg en matière de financement climatique international.

Illustration 4-1, **l'aide publique au développement (APD) du Luxembourg, les marchés financiers et d'autres programmes environnementaux du MECB sont présentés comme des sources supplémentaires d'expertise et de financement.** L'APD incarne l'engagement public de longue date du Luxembourg en faveur du développement inclusif et de la résilience. Les marchés financiers bien établis du pays fournissent le réseau et les capacités techniques nécessaires pour étendre et adapter à plus grande échelle les interventions réussies du FCI. De même, d'autres programmes environnementaux au sein du MECB renforcent l'approche nexus climatique en soutenant la conservation, la restauration et la gestion durable des ressources au-delà du champ d'application du FCI. Le financement climatique international du Luxembourg s'ajoute pleinement à ces sources de financement et à ces expertises complémentaires.

La complémentarité avec l'APD est au cœur du FCI du Luxembourg, garantissant que ce dernier reste clairement additionnel à son engagement en matière d'APD et se concentre spécifiquement sur les objectifs climatiques. Si l'APD et le FCI partagent un objectif commun en matière de solidarité et de développement durable, ils servent des objectifs distincts. L'objectif principal de la coopération au développement du Luxembourg est de *contribuer* à l'éradication de l'extrême pauvreté et à la promotion de la durabilité économique, sociale et environnementale.² Le FCI, en revanche, consacre des ressources ciblées à la lutte contre le changement climatique et ses répercussions.

² [Stratégie générale de coopération au développement du Luxembourg](#). – La voie vers 2030

4.2 Piliers thématiques

Les priorités stratégiques de la stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030 s'articulent autour de trois piliers thématiques qui traduisent l'approche nexus climatique en domaines de financement concrets et prioritaires.

S'appuyant sur les enseignements tirés de la précédente stratégie nationale pour le financement climatique international 2021-2025, la nouvelle structure en trois piliers définit une orientation plus claire pour cette nouvelle stratégie nationale pour le financement climatique international. La stratégie précédente couvrait sept domaines thématiques. Cette diversité traduisait l'engagement et l'ambition pour le financement climatique international, tout en révélant la nécessité, soulignée par l'évaluation de la stratégie nationale pour le financement climatique international 2021-2025, de recentrer les priorités thématiques pour obtenir des résultats plus mesurables. La nouvelle structure en trois piliers répond à cette nécessité en créant un cadre plus clair qui relie les priorités aux résultats.

Chaque pilier thématique englobe un ensemble de thèmes d'activité qui guident la mise en œuvre et fournissent un moyen pratique d'organiser le financement, les partenariats et les résultats. Cela permettra d'établir un cadre plus solide et plus efficace pour la planification et le suivi de la stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030. À mesure que les priorités et les opportunités évolueront, les activités³ relevant de chaque pilier pourront être ajustées ou élargies, mais la structure en trois piliers restera le fondement de la stratégie.

Pilier 1 – Climat et communautés	Pilier 2 – Climat et écosystèmes	Pilier 3 – Financement innovant pour soutenir les investissements climatiques
<p>Renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des personnes les plus vulnérables aux impacts climatiques.</p>	<p>Renforcement de la résilience des écosystèmes terrestres et marins par la conservation, la restauration et la gestion des forêts, des terres, de l'eau et de la biodiversité, conformément au KMGBF.</p>	<p>Renforcement des systèmes et instruments financiers nécessaires pour accroître les investissements climatiques.</p>
<p>Thèmes d'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trajectoires économiques à faibles émissions • Économie circulaire pour réduire les émissions • Planification de la résilience à long terme • Réduction des risques climatiques (y compris les infrastructures résilientes au climat, l'alerte précoce et les mesures anticipatives) • Techniques intelligentes face au climat, moyens de subsistance et agriculture durable • Action climatique inclusive axée sur les groupes vulnérables • Accès aux technologies liées au climat 	<p>Thèmes d'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Solutions fondées sur la nature favorisant la résilience climatique • Conservation et restauration des forêts en tant que mesures climatiques • Gouvernance des ressources menée par les communautés pour la résilience climatique • Utilisation durable des terres et gestion du paysage • Conservation et restauration de la biodiversité • Conservation, restauration et utilisation des zones terrestres, d'eau douce, côtières et marines 	<p>Thèmes d'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Écosystèmes financiers durables favorisant la résilience climatique et les solutions à faibles émissions • Instruments de financement climatique • Tarification et marché du carbone, y compris les marchés volontaires assortis de mesures de protection (notamment le soutien au titre de l'article 6) • Accès à la finance inclusive et aux outils de réduction des risques pour des économies et des chaînes de valeur résilientes au changement climatique • Microfinance climatique pour les groupes vulnérables

³ Les définitions opérationnelles de toutes les activités seront fournies dans les documents de candidature, afin de garantir aux candidats une référence claire et uniforme.

4.3 Canaux de mise en œuvre

La stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030 sera mise en œuvre par le biais de trois principaux canaux de mise en œuvre : les fonds multilatéraux, les programmes mondiaux et les programmes bilatéraux. Les activités pourront être menées à l'échelle mondiale ; toutefois, une attention particulière sera accordée aux zones géographiques cibles (ZGC). Cela permettra d'aligner les interventions mondiales, multilatérales et bilatérales sur les besoins locaux et de les traduire en actions régionales ciblées dans des écosystèmes spécifiques vulnérables au changement climatique.

4.3.0 Fonds multilatéraux

La stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030 positionne les fonds multilatéraux pour le climat comme un canal de mise en œuvre clé de l'approche nexus climatique, permettant au Luxembourg de contribuer à l'action climatique à grande échelle, tout en assurant la continuité avec sa stratégie précédente. Par ce canal, le Luxembourg soutient une action intégrée, alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris et de la gouvernance internationale en matière de climat.

Si la sélection des projets et les décisions d'allocation restent de la responsabilité des fonds multilatéraux, le Luxembourg s'engage activement dans leur gouvernance et dans le dialogue politique. Cet engagement permettra au Luxembourg de contribuer aux discussions stratégiques, de partager l'expérience tirée de son action bilatérale et locale, et de plaider en faveur d'approches cohérentes avec l'approche nexus climatique. La participation aux conseils d'administration, aux comités et à la coordination permettra au Luxembourg d'anticiper les priorités émergentes et de se préparer aux engagements évolutifs découlant des discussions internationales. Une attention particulière sera accordée à la mise en œuvre dans les zones géographiques cibles et les synergies seront encouragées au niveau local lorsque cela sera possible.

4.3.1 Programmes mondiaux

Les programmes mondiaux consistent en des partenariats stratégiques et des programmes thématiques par le biais desquels le Luxembourg s'engage à l'échelle mondiale ou multi pays, souvent en tant que contributeur majeur ou principal, afin de faire progresser les objectifs climatiques prioritaires dans toutes les régions. Ces programmes permettent au Luxembourg de soutenir des approches transformatrices et innovantes qui s'alignent sur les agendas climatiques internationaux, tout en assurant la continuité avec les priorités et les partenariats établis dans le cadre de sa précédente stratégie.

Dans le cadre de la stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030, les programmes mondiaux constituent un canal de mise en œuvre essentiel pour faire progresser l'approche nexus climatique. À travers ces programmes, le Luxembourg soutient des partenariats et des initiatives, renforçant ainsi les liens entre les trois piliers thématiques. Bien que le Luxembourg ne gère pas de projets individuels, son rôle de contributeur engagé et souvent important lui permet de s'impliquer activement au niveau des programmes, notamment par le biais d'un dialogue stratégique, d'une participation à la gouvernance (le cas échéant) et d'une collaboration étroite avec les partenaires. Les programmes mondiaux et multilatéraux constituent également un mécanisme important pour assurer la continuité stratégique et l'apprentissage, en s'appuyant sur des collaborations de longue date. Comme indiqué ci-dessus, une attention particulière sera accordée à la mise en œuvre dans les zones d'intervention régionales et les synergies seront encouragées au niveau local lorsque cela sera possible.

4.3.2 Programmes bilatéraux

Les programmes bilatéraux constituent un autre canal de mise en œuvre central de la stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030 et comprennent tout soutien aux interventions faisant progresser les objectifs climatiques prioritaires dans des pays individuels, tels que des projets mis en œuvre par des ONG basées au Luxembourg, par l'agence luxembourgeoise de coopération au développement et/ou dans le cadre d'autres collaborations stratégiques.

La mise en œuvre sera principalement assurée par LuxDev et les ONG soutenues par le Luxembourg, avec l'appui d'un solide réseau de coordinateurs locaux dans les pays concernés. Ces acteurs joueront un rôle central dans l'opérationnalisation du nexus sur le terrain en reliant les interventions en matière d'adaptation au changement climatique, d'atténuation, de biodiversité et de moyens de subsistance au sein d'un territoire donné. Grâce à ce canal de mise en œuvre bilatéral, le Luxembourg veille à ce que l'approche nexus climatique soit appliquée de manière pratique, adaptée au contexte local, pilotée par les pays et flexible, complétant ainsi l'engagement via des fonds multilatéraux et des programmes mondiaux par des résultats concrets sur le terrain. Les modalités opérationnelles seront détaillées dans des documents internes de mise en œuvre.

Tout en assurant la continuité des engagements pris dans le cadre de la précédente stratégie, la nouvelle stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030 favorisera la concentration des efforts des programmes bilatéraux dans ce que l'on appelle les « zones géographiques cibles » (ZGC) et combinera, dans la mesure du possible, les efforts bilatéraux, multilatéraux et mondiaux au sein de ces ZGC afin d'optimiser leur impact. De cette manière, les priorités stratégiques de la nouvelle stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030 se traduiront par une action intégrée et axée sur le territoire dans des écosystèmes spécifiques vulnérables au changement climatique.

4.4 Zones géographiques cibles (ZGC)

Les zones géographiques cibles (ZGC) de la stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030 sont sélectionnées en fonction des besoins des écosystèmes, des capacités institutionnelles et des partenariats de longue date, garantissant ainsi la continuité avec les précédentes stratégies tout en permettant des réponses plus cohérentes aux défis climatiques communs à travers les paysages terrestres et marins. S'appuyant sur les enseignements tirés, les ZGC comprennent des écosystèmes vulnérables au changement climatique où la coopération peut apporter des avantages transfrontaliers significatifs. La stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030 se concentrera sur les territoires qui combinent les éléments suivants :

- une forte vulnérabilité climatique et écosystémique,
- un engagement luxembourgeois efficace, qui peut être organisé au niveau national ou régional et ne nécessite pas une présence physique du Luxembourg dans chaque pays ;
- Une coordination avec des partenaires stratégiques ;
- Un fort potentiel de partenariats avec des acteurs locaux, régionaux et multilatéraux, afin de garantir que le soutien du FCI soit ciblé et axé sur les besoins des pays
- Projets ou initiatives existants.

Au sein de chaque ZGC, la nouvelle stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030 favorisera une coopération plus étroite entre les partenaires actifs sur les mêmes territoires, leur permettant de combiner et de compléter leurs compétences, leur expertise et leurs ressources respectives afin de soutenir des résultats intégrés conformes à l'approche nexus climatique.

La mise en œuvre sera soutenue par un solide réseau de coordinateurs locaux dans les pays. Ces acteurs joueront un rôle central dans l'opérationnalisation de l'approche nexus climatique sur le terrain au sein d'un territoire donné. Les coordinateurs nationaux établissent le lien avec les décideurs locaux et nationaux, de sorte que le FCI luxembourgeois réponde aux besoins et aux priorités des pays en développement parties à l'Accord de Paris, tels qu'identifiés dans les stratégies et instruments pilotés par les pays, tels que les rapports de transparence biennaux, les CDN et les plans nationaux d'adaptation. De cette manière, le Luxembourg veille à ce que l'approche nexus climatique soit appliquée de manière pratique, adaptée au contexte local et flexible, en combinant engagement bilatéral, multilatéral et mondial et en générant des résultats concrets sur le terrain.

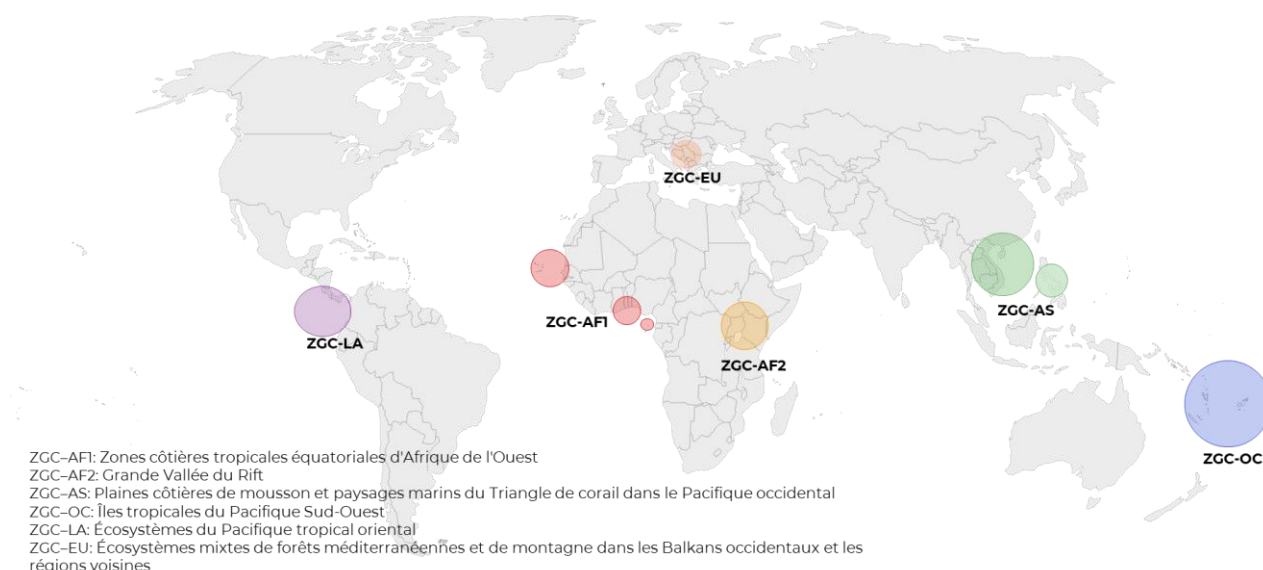
Il est important de noter que l'identification des zones géographiques cibles ne constitue pas une exigence imposant aux candidats porteurs de projets de situer ou de concevoir leurs interventions exclusivement sur ces territoires. Les zones géographiques cibles indiquent les zones auxquelles le Luxembourg accordera une attention particulière et cherchera à favoriser une

coordination plus étroite et une action intégrée, mais les propositions de projets en dehors de ces domaines restent éligibles dès lors qu'elles s'alignent sur les objectifs de la stratégie nationale pour le financement climatique international.

Coordinateurs sur place dans les pays bénéficiaires

L'engagement du Luxembourg en matière de financement climatique au sein de chaque ZGC s'appuiera sur la présence et l'expertise de coordinateurs nationaux. Ces acteurs seront soutenus, si nécessaire, par les représentants diplomatiques du Luxembourg et d'autres partenaires sur place, tels que des agences multilatérales ou des ONG, et collaboreront étroitement avec l'équipe luxembourgeoise du FCI. Cet engagement sera poursuivi, sur la base de considérations relatives à l'impact climatique, indépendamment de la présence de l'APD luxembourgeoise.

Illustration 4-2 Zones géographiques cibles (ZGC)



L'illustration 4-2 indique l'emplacement des écosystèmes pertinents pour les ZGC, qui s'appuient sur des écosystèmes s'étendant sur plusieurs sous-régions dans divers pays. Les pays mis en évidence indiquent l'emplacement des ZGC et ne doivent pas être interprétés comme des cibles nationales, car l'intervention se concentre sur les écosystèmes plutôt que sur les frontières nationales.

ZGC-AFI «⁴» (zones côtières tropicales équatoriales d'Afrique de l'Ouest, par exemple le Cap-Vert, le Sénégal, le Bénin, São Tomé-et-Príncipe)

ZGC-AF2 (Grande Vallée du Rift, par exemple le Kenya et le Rwanda)

ZGC-AS (plaines côtières de mousson et paysages marins du Triangle de corail dans le Pacifique occidental, par exemple le Vietnam, les Philippines)

ZGC-OC (Îles tropicales du Pacifique Sud-Ouest, par exemple Vanuatu, Fidji)

ZGC-LA (Écosystèmes du Pacifique tropical oriental, en Amérique latine, par exemple le Costa Rica, la Colombie, l'Équateur); et

ZGC-EU (Écosystèmes mixtes de forêts méditerranéennes et de montagne dans les Balkans occidentaux et les régions voisines, par exemple au Kosovo, au Monténégro et en Macédoine du Nord).

⁴ Les pays répertoriés sous chaque zone géographiques cibles (ZGC) ne sont que des exemples et ne constituent pas une liste exhaustive ou normative.

4.5 Théorie du changement : cadre d'impact

Les sections précédentes de ce chapitre ont présenté l'approche nexus climatique, les piliers thématiques, les canaux de mise en œuvre et les zones géographiques cibles comme éléments clés de la stratégie nationale pour le financement climatique international pour la période 2026-2030. Ensemble, ces éléments constituent le fondement conceptuel de la manière dont le FCI luxembourgeois entend générer un impact à long terme (illustré en haut de la page Illustration 4-3), conformément à sa vision et à sa mission.

Illustration 4-3 Théorie du changement de la stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030

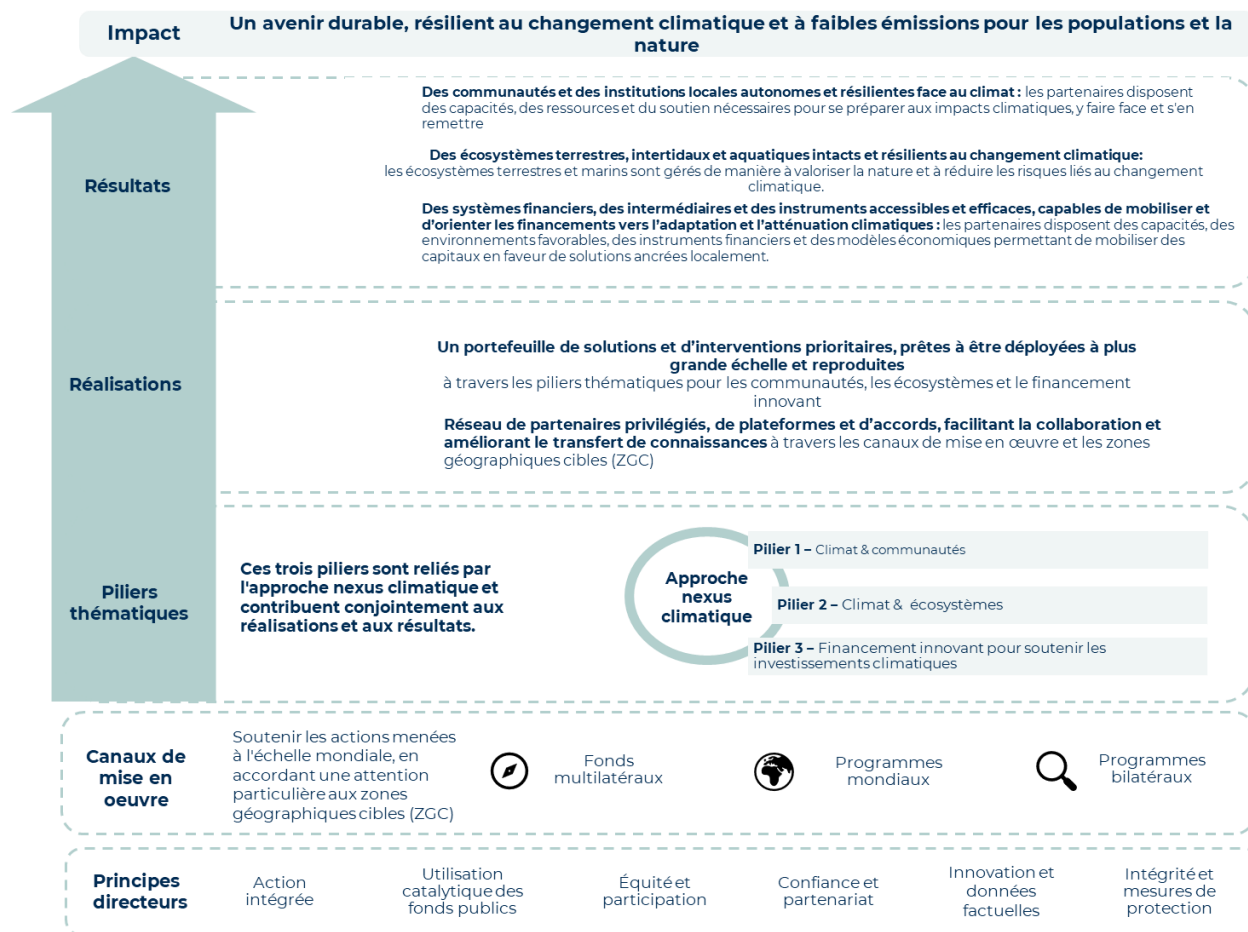


Illustration 4-3 illustre comment l'approche nexus climatique façonne la réflexion sous-jacente, comment l'action intégrée dans le cadre des trois piliers thématiques conduit à des résultats tangibles (ce que la stratégie *produira*), comment ces résultats se traduisent en effets (les changements qu'elle vise à *permettre*), et comment ceux-ci contribuent à leur tour à l'impact global au sommet.

Illustration 4-3 se lit de bas en haut, montrant comment les fondements de la stratégie conduisent à l'impact à long terme de la stratégie nationale pour le financement climatique international 2026–2030 :

- Tout en bas de l'illustration figurent les **principes directeurs** (présentés dans la section 3.3). Ils s'appliquent à l'ensemble des canaux de mise en œuvre, des zones géographiques cibles et des piliers thématiques. Ils constituent une référence commune pour la prise de décision, les partenariats

et la responsabilité, garantissant que les actions sont cohérentes, transparentes et axées sur les résultats.

- Au-dessus des principes directeurs se situent les **canaux de mise en œuvre** (présentés dans la section 4.3). C'est à ce niveau que le FCI luxembourgeois interviendra : fonds multilatéraux, programmes mondiaux, ainsi que programmes bilatéraux, avec une concentration sur **les zones géographiques cibles** (ZGC). Ce niveau garantit que la stratégie est adaptée aux besoins locaux tout en tirant parti des capacités mondiales et en s'inspirant des interventions à l'échelle mondiale.
- Au-dessus des canaux de mise en œuvre se trouvent les **activités** relevant des **pilliers thématiques** (présentés dans la section 4.2), qui constituent les principaux domaines d'action que la stratégie soutiendra. Celles-ci ont été conçues conformément à l'approche nexus climatique. Les piliers thématiques alimentent un système commun de réalisations, de résultats et d'impacts. C'est pourquoi les composantes qui les surplombent ne sont pas spécifiques à un pilier, mais apparaissent de manière horizontale à travers l'illustration 4-3 .
- Le niveau suivant est constitué des **réalisations**. Les réalisations sont les résultats tangibles que la stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030 devrait permettre d'obtenir :
 - **un portefeuille de solutions et d'interventions prioritaires, prêtes à être déployées à plus grande échelle et reproduites**
à travers les piliers thématiques pour les communautés, les écosystèmes et le financement innovant
 - **Réseau de partenaires privilégiés, de plateformes et d'accords, facilitant la collaboration et améliorant le transfert de connaissances** à travers les canaux de mise en œuvre et les zones géographiques cibles (ZGC)

Ces résultats sont présentés horizontalement car ils reposent sur les contributions des trois piliers thématiques. Les progrès réalisés dans l'un renforcent ceux des autres, reflétant directement la logique de l'approche nexus climatique, expliquée précédemment.

- Au-dessus des réalisations se trouvent les **résultats**, qui désigne les changements censés se produire une fois que les réalisations sont en place. Ces résultats attendus traduisent les changements à l'échelle du système que la stratégie vise à permettre grâce à ses réalisations. Ils reflètent les progrès combinés des communautés, des écosystèmes et du secteur financier, fonctionnant comme un système intégré :
 - **Des communautés et des institutions locales autonomes et résilientes face au climat** : les partenaires disposent des capacités, des ressources et du soutien nécessaires pour se préparer aux impacts climatiques, y faire face et s'en remettre.
 - **Des écosystèmes terrestres, intertidaux et aquatiques intacts et résilients au changement climatique** : les écosystèmes terrestres et marins sont gérés de manière à valoriser la nature et à réduire les risques liés au changement climatique.
 - **Des systèmes financiers, des intermédiaires et des instruments accessibles et efficaces, capables de mobiliser et d'orienter les financements vers l'adaptation et l'atténuation climatiques** : les partenaires disposent des capacités, des environnements favorables, des instruments financiers et des modèles économiques permettant de mobiliser des capitaux en faveur de solutions ancrées localement.

Ces résultats sont également présentés horizontalement, soulignant qu'ils ne sont pas spécifiques à un pilier, qu'ils dépendent des contributions des trois piliers thématiques et qu'ils se renforcent mutuellement, reflétant la logique de l'approche nexus climatique (4.1).

- Tout en haut de l'illustration 4-3 figure **l'impact** auquel la stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030 vise à contribuer :

Un avenir durable, résilient au changement climatique et à faibles émissions pour les populations et la nature

Cet impact reflète la transformation à long terme qui émergera lorsque les principes directeurs, les canaux de mise en œuvre, les piliers thématiques, les résultats et les effets fonctionneront tous ensemble comme un système intégré.

5. Architecture de financement

Afin de concrétiser les résultats et les réalisations définis dans la théorie du changement (section 4.5), la stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030 nécessite une architecture de financement claire qui, avant tout, réponde aux questions suivantes :

- Comment les fonds du FCI peuvent-ils être mis à disposition, et quelle(s) approche(s) convient-il d'adopter ? Existe-t-il des approches novatrices qui mériteraient d'être testées ?
- Comment les différents financements s'articulent-ils pour maximiser l'impact du FCI luxembourgeois ?
- Quels instruments financiers peuvent être mobilisés, et comment choisir entre eux ?

Ce chapitre vise à répondre à ces questions en présentant l'architecture de financement et l'approche de mise en œuvre de la stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030. La première partie, qui constitue la partie principale, se concentre sur les canaux de mise en œuvre globaux pour déployer les fonds (approche « descendante »), en décrivant les caractéristiques et les objectifs de chacun d'entre eux, ainsi qu'en fournissant des parts budgétaires indicatives et des exemples de bénéficiaires clés. La deuxième partie présente les possibilités d'utiliser ou de soutenir différents instruments financiers, ainsi qu'un cadre conceptuel permettant de les hiérarchiser dans différents contextes (approche « *bottom-up* »). Combinées, ces deux approches offrent une architecture de financement solide qui maximise l'efficacité du FCI luxembourgeois.

5.1 Enveloppes budgétaires pour 2026-2030

La stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030 s'articule autour d'une allocation claire, fondée sur un portefeuille, qui concilie la responsabilité mondiale avec le leadership national et l'efficacité de la mise en œuvre.

Conformément à l'approche de la stratégie nationale pour le financement climatique international 2021-2025, la répartition proposée reflète la volonté du Luxembourg de rester un partenaire multilatéral fiable, un acteur mondial stratégique et un donateur bilatéral engagé, tout en renforçant les systèmes qui favorisent l'impact, l'apprentissage et la visibilité. Toutefois, en s'appuyant sur les stratégies précédentes, de nouvelles approches sont également testées, notamment pour mobiliser des capitaux privés supplémentaires via de nouveaux canaux et pour cibler plus explicitement l'approche nexus climatique qui relie l'action climatique, la conservation et restauration des écosystèmes, la résilience des communautés et le financement à travers les trois piliers thématiques (tels que décrits dans la section 4).

Le Fonds climat et énergie continuera à financer la stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030, présidée par le MECB. Le Fonds climat et énergie sera financé par des ressources provenant exclusivement de recettes fiscales affectées, notamment une partie de la taxe sur le CO₂, de la taxe d'immatriculation des véhicules et des recettes issues de la mise aux enchères des quotas du SEQE.

5.1.0 Bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre

En règle générale, un large éventail d'entités, tant luxembourgeoises qu'étrangères, peut prétendre au statut de partenaire de mise en œuvre et de demandeur de financement pour la mise en œuvre de programmes et d'activités soutenus par le FCI dans les pays en développement. Il s'agit notamment :

- les organismes/agences publics chargés de la mise en œuvre de programmes d'aide bilatéraux, les institutions financières nationales du Luxembourg ;
- les institutions financières de développement bilatérales et multilatérales ainsi que les banques régionales de développement ;

- des organisations multilatérales telles que les organisations et programmes des Nations unies ;
- des organisations nationales et internationales expérimentées⁵, leaders dans un domaine thématique spécifique ;
- Des fonds et mécanismes dédiés au climat
- Les instituts de recherche, les instituts et les universités ;
- Les ONG et les organisations environnementales à but non lucratif accréditées par le ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur ou approuvées par le MECB.

Si une partie des financements sera acheminée vers des entreprises et d'autres entités à but lucratif conformément aux principes établis dans la stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030, le Luxembourg ne s'engagera en principe pas directement avec elles au niveau des investissements, mais fera appel à ses partenaires de mise en œuvre dédiés (notamment des organisations internationales, des institutions de financement du développement, des fonds ou des mécanismes) pour distribuer et gérer les financements concernés. En outre, au cours de la période 2026-2030, le MECB pourra organiser des appels à propositions destinés aux ONG dans le cadre des programmes bilatéraux, ainsi que des appels à propositions destinés à des consortiums de partenaires de mise en œuvre dans le cadre des programmes d'engagement dans les zones géographiques cibles.

5.1.1 Enveloppes budgétaires

Le budget global de 320 millions d'euros est réparti entre les canaux de mise en œuvre et les zones géographiques cibles, auxquels s'ajoute une fonction de soutien, chacun jouant un rôle distinct mais complémentaire, qui, ensemble, forment une architecture de mise en œuvre cohérente. Les fonds multilatéraux constituent la plateforme permettant de déployer à grande échelle des approches éprouvées et de les intégrer dans le système international de financement climatique. Les programmes bilatéraux contribuent à établir les fondements politiques, institutionnels et opérationnels nécessaires à des interventions plus complexes et évolutives. Les programmes mondiaux s'appuient sur les fondements posés par le soutien bilatéral et les transforment en modèles reproductibles et en solutions prêtes à être financées. En combinant stratégiquement ces canaux, le Luxembourg maximise l'efficacité et la durabilité de son financement climatique international tout en conservant la flexibilité nécessaire pour répondre à l'évolution des défis climatiques et aux besoins des partenaires.

Une description de chaque canal principal, accompagnée de parts budgétaires indicatives, est fournie ci-dessous.

1. Fonds multilatéraux (15 %-25 %)

Le Luxembourg continue d'allouer une part de son FCI à des fonds climatiques multilatéraux, reconnaissant leur capacité unique à offrir une échelle, une coordination et une portée mondiale. Ce canal soutient de grands programmes multilatéraux alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris et de la gouvernance climatique internationale (par exemple, le Fonds vert pour le climat), par le biais desquels des capitaux remboursables et non remboursables peuvent être fournis, avec toute une gamme d'effets catalyseurs, facilitateurs, d'investissement et de mise à l'échelle.

2. Programmes mondiaux (25 %-35 %)

Les programmes mondiaux constituent le pilier stratégique de la programmation du Luxembourg, permettant au pays d'agir en tant que bailleur de fonds principal dans un ensemble d'initiatives thématiques et axées sur les solutions, à portée régionale ou mondiale. Cela permet au Luxembourg de concentrer ses ressources sur des thèmes prioritaires tout en conservant sa flexibilité et sa visibilité stratégique. Les initiatives soutenues par les programmes mondiaux se caractérisent par leur potentiel de reproduction, de mise à l'échelle et d'influence politique – l'accent est mis sur le soutien aux solutions

⁵ Organisations gouvernementales et, généralement, organisations à but non lucratif et non gouvernementales.

fondées sur le marché, à l'innovation et à la mobilisation de capitaux privés (notamment par la réduction des risques).

Cette composante soutient les initiatives et les mécanismes mis en place par de grandes organisations internationales ainsi que par des partenaires et des plateformes de plus petite taille, au sein desquels le Luxembourg joue un rôle visible et déterminant. Un nouveau Fonds citoyen nexus climatique luxembourgeois est également en cours de création dans le cadre de ce volet (voir ci-dessous).

3. Programmes bilatéraux (25 %-35 %)

La coopération bilatérale reste un pilier central de l'engagement climatique du Luxembourg, fondé sur des partenariats à long terme aux niveaux national et local. Elle soutient une action climatique intégrée et pilotée par les pays, combinant soutien politique, renforcement institutionnel et mise en œuvre concrète. En ciblant spécifiquement des zones géographiques cibles, ce volet garantit la profondeur, la continuité et l'alignement sur des objectifs plus larges de coopération au développement, tout en préservant une forte appropriation par le Luxembourg. L'accent est mis sur l'octroi de capitaux non remboursables ayant des effets catalyseurs et habilitants.

Les financements accordés au titre de ce volet sont principalement octroyés par le biais des instruments de coopération bilatérale du Luxembourg et des ONG luxembourgeoises éligibles qui mènent des actions à fort impact dans les domaines du climat et du développement, renforcent les capacités locales et contribuent à la production de données factuelles et à l'appui aux politiques.

4. Programmes d'engagement dans les zones géographiques cibles (10 %)

Une nouvelle initiative de programmes d'engagement est également incluse dans la stratégie, dotée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire visant à soutenir spécifiquement la collaboration dans le cadre de consortiums de partenaires de mise en œuvre dans les zones géographiques cibles, comprenant des ONG luxembourgeoises, mais aussi des organismes de recherche, des instituts et des universités, ainsi que d'autres organisations nationales et internationales, travaillant ensemble pour faire progresser l'approche nexus climatique dans les écosystèmes respectifs.

5. Fonction de soutien global (2 %-5 %)

Outre ces composantes essentielles, une fonction de soutien dédiée sous-tend l'efficacité de l'ensemble du portefeuille du FCI. Cette enveloppe finance principalement les relations publiques et la communication stratégiques qui, même si elles sont modestes en taille, jouent un rôle crucial dans le renforcement de la responsabilité, du partage des connaissances et de la visibilité de la contribution luxembourgeoise au FCI. Par ailleurs, le recours à une expertise externe renforcera la prise de décision fondée sur des données factuelles et garantira la cohérence et l'amélioration continue de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030.

Fonds citoyen nexus climatique luxembourgeois : mobilisation des capitaux privés pour un impact mondial

Le Luxembourg prévoit de créer un nouveau Fonds citoyen nexus climatique, un fonds d'investissement dédié au climat conçu pour tirer parti de son FCI en tant que capital catalyseur, tout en mobilisant activement les ressources du secteur financier luxembourgeois et des investisseurs particuliers nationaux. Ce fonds servira d'instrument phare pour transformer le FCI du Luxembourg en une plateforme évolutive et attractive pour les investisseurs, capable de mobiliser des capitaux nationaux, de renforcer le rôle du secteur financier dans l'action climatique et d'amplifier le leadership du Luxembourg à la croisée de la politique climatique et de la finance durable. Sa structure et sa mise en œuvre impliqueront une étroite collaboration avec le ministère des Finances (MFIN).

Ce fonds est destiné à fonctionner comme un mécanisme de financement mixte s'appuyant sur les contributions luxembourgeoises au FCI. Ces capitaux publics peuvent jouer un rôle catalyseur (par exemple via des tranches de première perte ou des tranches concessionnelles) pour réduire le risque des investissements grâce à des instruments financiers remboursables et attirer la participation d'investisseurs privés, parmi lesquels peuvent figurer des investisseurs institutionnels tels que des assureurs, des fonds de pension, des banques et des gestionnaires d'actifs basés au Luxembourg. Parallèlement, un volet destiné au grand public permettra aux citoyens d'investir directement dans des solutions climatiques, renforçant ainsi l'engagement et l'appropriation par le public de l'action climatique du Luxembourg.

Le fonds investira dans des portefeuilles diversifiés alignés sur les piliers thématiques du Luxembourg et les priorités de l'approche nexus climatique dans les pays partenaires et les zones géographiques cibles. Les investissements réalisés aux côtés de partenaires établis tels que des banques de développement et des gestionnaires de fonds expérimentés peuvent garantir une gouvernance solide, une gestion des risques et une transparence, tandis que les objectifs combinés de performance financière et d'impact climatique – accompagnés de rapports réguliers – permettent aux investisseurs institutionnels et de détail de voir clairement comment leur capital contribue aux résultats climatiques mondiaux.

5.2 Instruments financiers

Au sein de chaque approche de canal de mise en œuvre, divers instruments financiers peuvent et doivent être utilisés de manière complémentaire, offrant ainsi une boîte à outils flexible qui permet d'adapter le financement climatique à différents contextes. En utilisant et en soutenant un ensemble diversifié d'instruments financiers – du financement au financement mixte en passant par les instruments basés sur le marché –, le Luxembourg peut maximiser son impact et garantir que son FCI soit à la fois cohérent et efficace dans toutes les régions et tous les canaux de mise en œuvre.

5.2.0 Instruments financiers disponibles

Les instruments financiers peuvent être regroupés en trois grandes catégories :

- **Les instruments de financement** sont non remboursables et constituent le fondement de l'action climatique lorsque les marchés sont faibles, les risques élevés ou les bénéfices principalement publics. Ils permettent la préparation, le renforcement des capacités et la mise en œuvre de solutions climatiques qui ne sont pas encore viables sur le plan commercial.

Principaux instruments de financement : subventions (y compris l'assistance technique et la préparation de projets), financement basé sur les résultats, et incitations fiscales ou subventions.

- **Les instruments de financement mixte** utilisent des ressources publiques pour réduire les risques et améliorer la viabilité des investissements climatiques, mobilisant ainsi des capitaux publics et privés supplémentaires. Le cas échéant, le Luxembourg recourra au financement mixte pour mobiliser des investissements privés, tout en préservant l'additionnalité en matière de développement et en veillant à ce que ces approches complètent, plutôt qu'elles ne remplacent, d'autres formes de soutien.

Principaux instruments de financement mixte : garanties, capital de première perte ou subordonné, dette concessionnelle, assurance et financement des catastrophes, et échanges de dette contre des mesures de protection de la nature.

- **Les instruments basés sur le marché ou de financement** orientent les capitaux vers des solutions climatiques dotées de modèles de revenus viables, permettant ainsi une mise à l'échelle, une durabilité et un impact à long terme lorsque les conditions du marché et la préparation institutionnelle le permettent.

Principaux instruments fondés sur le marché : obligations thématiques ou labellisées, prêts thématiques ou labellisés, financement mezzanine, fonds propres et capital-risque, et crédits carbone.

Le FCI luxembourgeois s'est historiquement concentré sur un nombre restreint d'instruments – en particulier ceux non remboursables tels que les subventions et les contributions aux fonds climatiques. Le Luxembourg vise, cependant, de plus en plus à mobiliser directement des capitaux privés par le biais de ses contributions, et davantage d'instruments – y compris des instruments innovants – sont envisagés pour soutenir cette démarche. Dans ce contexte, le financement mixte et les instruments de financement ou basés sur le marché présentent le plus grand potentiel pour mobiliser des capitaux privés (c'est-à-dire par rapport aux instruments de financement).

5.2.1 Hiérarchisation et sélection des instruments

La disponibilité accrue d'instruments potentiels pouvant être utilisés et soutenus par le biais du FCI luxembourgeois offre des opportunités, mais pose également un défi supplémentaire en matière de hiérarchisation et de sélection des instruments.

L'objectif est que, parallèlement à l'examen et à l'appariement des instruments potentiels dans le cadre de chaque canal de mise en œuvre, le Luxembourg évalue la pertinence de chaque instrument en fonction de différents contextes et objectifs, en les hiérarchisant de plus en plus afin de cibler des piliers thématiques, des partenaires de mise en œuvre et/ou des domaines d'intervention régionaux spécifiques.

Cette approche « ascendante » permet au Luxembourg d'adapter l'instrument le plus approprié à chaque contexte. Associée à l'approche « descendante » des canaux de mise en œuvre, décrite précédemment, elle constitue une stratégie solide et réfléchie, conçue pour maximiser l'impact du financement climatique international luxembourgeois.

6. Opérationnalisation

Le présent chapitre présente un aperçu général de l'architecture opérationnelle décrite dans le plan opérationnel interne distinct, plus détaillé.

Le plan de mise en œuvre traduit l'orientation stratégique de la stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030 en une feuille de route séquentielle de haut niveau pour sa réalisation. Il fournit un processus structuré grâce auquel le Luxembourg passera des engagements stratégiques à une mise en œuvre coordonnée, tout en préservant la flexibilité nécessaire à une gestion adaptative, à l'évolution des besoins des partenaires et aux priorités mondiales émergentes.

Le plan ne prescrit pas de procédures opérationnelles détaillées à l'équipe du FCI, aux différents ministères ou aux partenaires de mise en œuvre. Il définit plutôt les processus fondamentaux, les points de décision, les responsabilités et les étapes clés nécessaires pour garantir que la stratégie soit mise en œuvre de manière cohérente entre les institutions et les canaux de mise en œuvre, et en accord avec la théorie du changement, l'architecture de financement et le cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL).

La stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030 sera mise en œuvre par l'équipe du FCI de la Direction des affaires européennes et internationales (D5) du MECB, avec une éventuelle sous-traitance de certaines tâches à des prestataires de services externes et à des organisations partenaires. Des orientations stratégiques seront fournies par le ministre et le cabinet du MECB. Le suivi, l'évaluation et l'apprentissage seront supervisés par le MECB, l'accent étant mis sur les chiffres annuels et un éventuel examen à mi-parcours plus formel.

Dans le cadre de ses missions, le comité de gestion du Fonds climat et énergie sera consulté afin de rédiger des avis et, le cas échéant, des recommandations à l'intention du ministre concernant l'éligibilité des investissements liés au déploiement de la stratégie.

Comme dans le cadre de la précédente stratégie, le Comité du Fonds climat et énergie sera consulté lors de la phase d'approbation des initiatives éligibles.

6.1 Architecture de mise en œuvre et axes de travail

Le plan opérationnel s'articule autour d'une architecture de mise en œuvre organisée en cinq axes de travail interconnectés qui, ensemble, traduisent la stratégie en résultats concrets.

L'axe de travail 1, « Orientation stratégique, gouvernance et lignes directrices », assure la direction générale. Il définit les orientations de programmation, soutient les décisions d'allocation entre les programmes mondiaux et les zones géographiques cibles, maintient des lignes directrices opérationnelles communes (notamment en matière d'éligibilité, de sélection, d'évaluation et de gestion des risques) et veille à ce que les données issues du suivi et de l'évaluation soient utilisées pour éclairer les décisions annuelles et les ajustements à mi-parcours.

L'axe de travail 2, « Instruments, programmes et développement du portefeuille », est le « moteur » central du déploiement du financement climatique par l'intermédiaire des partenaires de mise en œuvre. Il couvre l'utilisation opérationnelle des instruments (tels que les subventions, l'assistance technique, le financement mixte et les garanties), l'organisation des appels à propositions et des cycles de soumission le cas échéant, la sélection et l'évaluation structurées des programmes, ainsi que la gestion d'un portefeuille consolidé qui reste équilibré entre les thèmes, les zones géographiques et les instruments.

L'axe de travail 3, « Engagement mondial et multilatéral », régit l'engagement du Luxembourg par le biais de fonds climatiques multilatéraux, de plateformes de banques multilatérales de développement (BMD) et d'autres partenariats mondiaux non liés à des domaines d'intervention régionaux spécifiques.

Il gère la performance et l'alignement stratégique de ces canaux et est conçu pour garantir que les enseignements et les connaissances tirés des partenaires mondiaux éclairent la programmation globale et les choix d'instruments.

L'axe de travail 4, « Programmation et partenariats bilatéraux et régionaux », met en œuvre l'engagement sur le terrain dans certains pays et zones géographiques cibles. Il se concentre sur l'établissement et le maintien de partenariats à long terme, la réalisation d'analyses de contexte et des besoins, la préparation et la mise à jour des programmes régionaux, ainsi que la coordination des acteurs de mise en œuvre afin que les interventions s'alignent sur les priorités locales et les politiques nationales dans le cadre d'une approche pilotée par les pays.

L'axe de travail 5, « Suivi, évaluation, apprentissage et intégration des connaissances », est un volet transversal lié à tous les autres volets. Il met en place et gère le système de résultats et d'indicateurs clés de performance (KPI), agrège les résultats à l'échelle du portefeuille, soutient la qualité des données et l'évaluation, et gère les évaluations à mi-parcours et finales. Il facilite également des boucles d'apprentissage structurées afin que les enseignements tirés de la mise en œuvre soient réinjectés dans les orientations stratégiques de l'axe de travail 1 et les décisions de programmation et du portefeuille de l'axe de travail 2.

6.2 Approche par étapes

La mise en œuvre de la stratégie s'articule en trois phases qui reflètent la transition de l'alignement et de la mise en place du système au déploiement complet, puis à la consolidation et à la préparation du prochain cycle stratégique. Ces phases sont conçues pour assurer la continuité des engagements en cours tout en permettant une adaptation et un apprentissage progressifs.

La première phase est axée sur l'harmonisation, l'intégration et la mise en place du système. Les initiatives existantes issues du cycle stratégique précédent se poursuivent, tout en étant progressivement alignées sur le nouveau cadre stratégique, l'approche nexus climatique et le nouveau système de résultats. Au cours de cette phase, des orientations communes en matière de programmation, des cadres d'évaluation (y compris les critères d'éligibilité et de sélection, la liste d'exclusion et les mesures de protection) et des systèmes de suivi sont mis en place, et les fondements de la programmation à travers les canaux de mise en œuvre et les zones géographiques cibles dans le cadre de la nouvelle stratégie sont établis.

La deuxième phase est axée sur le déploiement complet et la mise à l'échelle. Les cycles de programmation fonctionnent pleinement à travers les instruments, les canaux de mise en œuvre et les zones géographiques cibles, avec de nouveaux programmes sélectionnés et mis en œuvre conformément aux priorités stratégiques. Les données générées par le suivi et l'évaluation éclairent les ajustements apportés aux instruments, aux choix de programmation et à l'équilibre du portefeuille, permettant une gestion adaptative et la mise à l'échelle des interventions efficaces.

La troisième phase se concentre sur la consolidation, l'ajustement et la préparation de la période stratégique suivante. Les résultats et les conclusions de l'évaluation sont synthétisés pour éclairer les ajustements stratégiques, les approches fructueuses sont consolidées et des voies de transition ou de poursuite sont préparées pour les programmes et les partenariats au-delà de 2030. Cette phase garantit que les enseignements tirés et les données de performance sont systématiquement pris en compte dans la conception du prochain cycle stratégique.

6.3 Approche de communication

L'approche de communication, qui accompagne la mise en œuvre et l'application de la stratégie, vise à maximiser la visibilité, l'accessibilité et l'impact de celle-ci. Le renforcement de la communication et de la visibilité en interne et en externe améliorera la manière dont les résultats et la stratégie nationale pour le

financement climatique international sont présentés. Cela permettra en retour de renforcer l'engagement des parties prenantes et d'instaurer la confiance.

L'approche de communication présente deux niveaux complémentaires. **La communication stratégique** fournit des recommandations sur la manière de communiquer les éléments clés de la stratégie – la vision, la mission, l'approche nexus climatique, les piliers thématiques, les canaux de diffusion et les zones géographiques cibles (ZGC) – ainsi que des suggestions de communication qui aident l'équipe du FCI à ancrer les autres parties prenantes dans les éléments clés de la stratégie nationale pour le financement climatique international. La communication stratégique se concentre sur le positionnement des priorités stratégiques du Luxembourg, la mise en avant du leadership, la promotion de la transparence et la création de partenariats.

L'approche de communication décrit également **la communication opérationnelle** en présentant une cartographie des parties prenantes comprenant les acteurs clés, ainsi que les objectifs de communication associés et une cartographie des canaux de communication – tant les canaux existants que ceux nouvellement proposés, y compris leur contenu. La communication opérationnelle vise donc à permettre une mise en œuvre efficace en communiquant des informations pratiques sur les possibilités de financement, les processus, les exigences en matière de suivi et les rapports d'avancement.

7. Critères d'éligibilité et de sélection, Liste d'exclusion et mesures de protection

7.1 Critères d'éligibilité et de sélection

La stratégie soutient des initiatives, des programmes et des projets sélectionnés sur la base de critères d'éligibilité et de sélection clairs, cohérents et transparents (détaillés en annexe).

L'éligibilité est évaluée en plusieurs étapes. Une partie de l'évaluation porte sur **l'éligibilité** globale **du candidat**, notamment sur le fait qu'il s'agisse d'une entité juridique établie dotée de structures de gouvernance appropriées, d'une capacité fiduciaire et d'une expérience avérée dans la mise en œuvre d'activités liées au climat ; tandis qu'une autre partie de l'évaluation porte sur **l'éligibilité** globale **du programme ou du projet**, notamment sur le fait que les activités proposées apportent une contribution claire et crédible à l'atténuation et/ou à l'adaptation au changement climatique, conformément aux méthodologies internationalement reconnues, en particulier les marqueurs de Rio du CAD de l'OCDE.

Une autre étape de l'évaluation de l'éligibilité porte sur la **portée géographique des activités proposées** et sur le fait qu'elles soient mises en œuvre dans des pays éligibles à un soutien financier international en faveur du climat selon les classifications internationales pertinentes (y compris, mais sans s'y limiter, les pays des zones d'intervention régionales de la nouvelle stratégie).

En outre, les activités éligibles doivent démontrer **leur conformité avec les cadres politiques nationaux et internationaux pertinents** en matière de changement climatique ; par exemple les priorités des pays partenaires en matière de climat et de développement, y compris les contributions déterminées au niveau national (CDN), les plans nationaux d'adaptation (PNA) et d'autres cadres sectoriels ou politiques pertinents, les objectifs de l'Accord de Paris et, le cas échéant, les objectifs et cibles du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité, y compris la conservation, la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes ainsi que la valorisation des avantages liés à la biodiversité.

Les activités éligibles doivent être mises en œuvre au moyen **d'instruments de financement appropriés**, y compris des instruments de financement mixte ou des instruments de financement fondés sur le marché, sélectionnés en fonction de la nature de l'intervention et des résultats escomptés. Lorsque le soutien est lié au **financement carbone**, y compris la génération ou le transfert de réductions ou d'absorptions d'émissions, l'éligibilité est soumise à des examens supplémentaires et les activités doivent répondre à des critères supplémentaires. Il convient de noter que les fonds du FCI peuvent être utilisés pour soutenir des projets de financement du carbone en général, mais ne seront pas utilisés pour acheter des résultats d'atténuation transférés à l'échelle internationale afin de respecter les CDN du Luxembourg ou de l'UE.

Une autre étape de l'évaluation de l'éligibilité concerne **l'additionnalité financière du soutien** apporté et sa **contribution** spécifique en termes de **valeur** aux activités concernées, y compris, le cas échéant, son effet catalyseur pour mobiliser des financements supplémentaires ou permettre la reproduction et la mise à l'échelle.

Enfin, l'évaluation de l'éligibilité porte sur **les mesures de protection** environnementales et sociales, car toutes les activités soutenues doivent être conçues et mises en œuvre de manière à éviter tout préjudice, à respecter les droits et à produire des résultats positifs.

Les activités éligibles seront **classées par ordre de priorité, évaluées et sélectionnées** en fonction de leur **impact climatique et de leur résilience** attendus, **de leur intégrité environnementale et de leurs avantages connexes**, de leur **potentiel catalyseur**, notamment en ce qui concerne la mobilisation de

financements publics et/ou privés supplémentaires, de leurs **effets transformateurs**, de leur **évolutivité**, de leur **adéquation aux besoins des pays, de l'appropriation par les pays** et de leur **efficacité globale**.

Une sélectivité accrue est appliquée dans les cas et contextes non prioritaires, c'est-à-dire les activités mises en œuvre en dehors des zones géographiques cibles (ZGC) ou les activités pour lesquelles le changement climatique n'est pas l'objectif principal (marqueur Rio « significatif »), qui peuvent être soutenues lorsqu'elles démontrent des résultats exceptionnels dans une ou plusieurs des dimensions susmentionnées.

7.2 Liste d'exclusion

Une **liste d'exclusion** (figurant en annexe de la présente stratégie) fournit des détails sur tous les types d'activités qui ne doivent pas être soutenues ou encouragées, ni en tout ni en partie, par et dans le cadre de la stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030.

Parmi celles-ci, les activités exclues comprennent **les activités liées aux combustibles fossiles** impliquant l'exploration, l'extraction, la production, la transformation, le raffinage, le transport, le stockage, la distribution ou l'utilisation de combustibles fossiles à des fins de production d'énergie ; **les activités de pêche destructrices**, y compris toute méthode de pêche causant des dommages significatifs et irréversibles aux écosystèmes marins ; **les activités entraînant la conversion, la dégradation ou l'altération significative d'écosystèmes naturels de grande valeur** (tels que les forêts primaires, les forêts naturelles, les forêts tropicales, les zones humides, les tourbières, les plaines inondables, etc.) ; **les interventions biologiques ou chimiques nuisibles** ; **les ressources radioactives** ; **les activités extractives à haut risque** ; et autres activités similaires.

Les activités qui ne sont pas explicitement énumérées, mais qui sont de **nature ou d'effet substantiellement similaires aux activités exclues**, sont également considérées comme inéligibles.

7.3 Mesures de protection

Toutes les activités soutenues doivent être conçues et mises en œuvre de manière à éviter tout préjudice, à respecter les droits et à produire des résultats positifs. Les candidats doivent donc démontrer qu'ils ont mis en place des mesures de protection appropriées et proportionnées concernant, entre autres, **l'intégrité environnementale** (en évitant les impacts négatifs significatifs sur les écosystèmes, la biodiversité et les habitats naturels), **l'inclusion sociale et l'équité** (en respectant les droits, la dignité et les moyens de subsistance des communautés concernées, et en favorisant un partage équitable des bénéfices, notamment pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables) ; **le consentement préalable et éclairé et les droits des peuples autochtones et des communautés locales** ; **le respect des lois et principes du travail applicables et convenus** ; **la gouvernance, la transparence et la responsabilité** (y compris la transparence dans la prise de décision et la gestion financière) ; **le patrimoine culturel** (en évitant de porter atteinte au patrimoine culturel et en respectant les valeurs et pratiques culturelles matérielles et immatérielles) ; ainsi que **les co-bénéfices climatiques et environnementaux** (y compris la cohérence avec les objectifs climatiques à long terme, la mauvaise adaptation ou les compromis environnementaux, et la réalisation de co-bénéfices pour la biodiversité et la résilience des écosystèmes).

Toutes les activités doivent faire l'objet d'un examen préliminaire des mesures de sauvegarde afin d'identifier les risques environnementaux et sociaux potentiels. Les activités doivent être classées en fonction de ces risques (par exemple, risque faible / modéré / élevé), et le niveau de diligence raisonnable et de suivi doit correspondre à cette catégorie de risque.

Les candidats doivent établir un plan de participation des parties prenantes proportionné au risque ; et pour les activités présentant des risques identifiés, les candidats doivent préparer la documentation appropriée.

8. Suivi, évaluation et apprentissage

La stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030 met fortement l'accent sur le suivi, l'évaluation et l'apprentissage (MEL) afin de garantir que le financement réponde aux critères de l'OCDE-CAD en matière de pertinence, de cohérence, d'efficacité, d'efficience, d'impact et de durabilité. Cela permet de s'assurer que le financement atteint les objectifs visés, utilise les ressources de manière optimale, s'aligne sur les priorités des partenaires bénéficiaires et des contextes, crée des effets significatifs à long terme et apporte des bénéfices qui perdurent au-delà de l'achèvement du projet.

L'objectif est de lutter contre le changement climatique, la perte de biodiversité et la dégradation de l'environnement, tout en renforçant la résilience et les moyens de subsistance des communautés touchées.

Le suivi permet de rendre compte des contributions financières, des engagements stratégiques et des résultats des actions du FCI, ces derniers étant mesurés à l'aide d'indicateurs clés de performance (KPI). Les données de suivi issues des projets et des programmes alimentent les évaluations au niveau du portefeuille, qui examinent les réalisations globales, notamment la manière dont les résultats des projets ou des programmes contribuent aux impacts au niveau du portefeuille. Les conclusions de ces évaluations, à leur tour, alimentent les processus d'apprentissage et servent de base à des améliorations potentielles, notamment des ajustements au niveau de la mise en œuvre, mais aussi du suivi et de l'évaluation.

8.1 Suivi

Le suivi s'effectue à trois niveaux. Le suivi financier vérifie si les ressources financières sont allouées conformément aux objectifs de la stratégie ; le suivi de l'engagement stratégique vérifie si des progrès sont réalisés en matière d'engagement au sein des plateformes pertinentes en matière de politique, de partenariat et de coordination, conformément aux priorités stratégiques ; et le suivi des résultats vérifie si des progrès sont réalisés en ce qui concerne les résultats de l'action du FCI, en garantissant une communication transparente aux parties prenantes.

Par conséquent, le suivi financier et le suivi de l'engagement stratégique fournissent des informations sur la réalisation des produits de la finance climatique internationale du Luxembourg, tandis que le suivi des résultats fournit des informations sur la réalisation des effets de la stratégie nationale pour le financement climatique international.

Illustration 8-1 : Cadre de suivi de la stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030



8.1.0 Suivi financier

Le suivi financier permet de suivre le volume des flux financiers selon les catégories suivantes :

- Année
- Marqueurs Rio
- Piliers thématiques (Climat et communautés ; Climat et écosystèmes ; et Climat et financements innovants pour soutenir les investissements climatiques)
- Canaux de mise en œuvre (fonds multilatéraux, programmes mondiaux et programmes bilatéraux)
- Zones géographiques cibles (ZGC) et pays individuels
- Instruments de financement
- Partenaires de mise en œuvre.

Le montant de l'aide financière globale et celui de l'aide financière destinée à l'assistance technique sont également différenciés, le cas échéant.

Les données sont communiquées chaque année. Elles servent à vérifier la cohérence de l'allocation des ressources avec les objectifs de la stratégie et appuient les évaluations à mi-parcours et finales au niveau du portefeuille.

8.1.1 Suivi de l'engagement stratégique

Le suivi de l'engagement stratégique recense le nombre d'initiatives soutenues par le biais de conseils stratégiques, de la création de réseaux, de la structuration, du développement de la gouvernance ou de l'élaboration de projets et du portefeuille, qui contribuent à la préparation, à la coordination ou à la mise à l'échelle d'activités d'adaptation au changement climatique et/ou d'atténuation.

Les initiatives peuvent inclure des plateformes, des partenariats ou d'autres accords de collaboration qui rassemblent de multiples parties prenantes et facilitent le développement d'actions climatiques susceptibles d'être financées ou mises en œuvre.

Le suivi de l'engagement stratégique est également effectué chaque année. Il complète le suivi financier et le suivi des résultats, alimente les processus d'évaluation et d'apprentissage et guide la gestion adaptative afin d'améliorer la cohérence stratégique.

8.1.2 Suivi des résultats

Dans le cadre de ses activités de suivi des résultats, la stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030 suit 10 indicateurs clés de performance (KPI), qui sont agrégés à partir de projets, programmes ou autres initiatives individuels afin de mesurer les progrès par rapport aux résultats globaux.

Il existe un **indicateur clé de performance transversal** qui mesure les bénéfices en matière d'atténuation du changement climatique obtenus, rendus possibles ou mobilisés grâce aux interventions respectives ; et il existe un ensemble de 3 indicateurs clés de performance (KPI) pour chaque résultat de la stratégie nationale pour le financement climatique international.

Un **ensemble d'indicateurs clés de performance (KPI) relatifs au résultat 1** (Communautés et institutions locales autonomes et résilientes face au changement climatique) mesure le nombre de **bénéficiaires** directs et indirects dont les capacités d'adaptation au changement climatique et/ou d'atténuation de ses effets ont été renforcées grâce aux interventions concernées, ainsi que le nombre de **bénéficiaires** directs **appartenant à des groupes vulnérables** (femmes, jeunes, personnes handicapées, peuples autochtones et communautés locales (IPLC), etc.).

Un autre ensemble d'indicateurs clés de performance (KPI) concernant le résultat 2 (Écosystèmes terrestres, intertidaux et aquatiques intacts et résilients au changement climatique) mesure les **zones terrestres ou marines** bénéficiant d'une protection, d'une conservation et/ou d'une utilisation et d'une gestion durables et efficaces en réponse à la variabilité et au changement climatiques, ainsi que la **présence d'espèces indicatrices locales**.

Le résultat 3 (systèmes financiers, intermédiaires et instruments accessibles et efficaces qui mobilisent et canalisent les financements vers l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets) est quant à lui mesuré à l'aide d'un **ensemble d'indicateurs clés de performance (KPI)** portant sur **les acteurs du système financier et les instruments financiers** qui permettent ou renforcent l'adaptation au changement climatique et/ou l'atténuation de ses effets, ainsi que sur le volume de **financements privés mobilisés pour le climat**.

Illustration 8-2 : Indicateurs clés de performance de la stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030



Résultat 3
Des systèmes financiers, des intermédiaires et des instruments accessibles et efficaces qui mobilisent et orientent les financements vers l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets

KPI 8: Nombre d'intermédiaires financiers et d'autres acteurs du système financier faisant preuve d'une capacité accrue à concevoir, mettre en œuvre et/ou déployer à plus grande échelle des solutions de financement pour l'adaptation au changement climatique et/ou l'atténuation de ses effets

KPI 9: Nombre d'instruments financiers, de mécanismes de préparation de projets, de plateformes, de cadres ou de politiques soutenus, contribuant à la mise en place d'un système financier qui favorise ou renforce l'adaptation au changement climatique et/ou l'atténuation de ses effets

KPI 10: Volume des financements climatiques privés mobilisés (en euros)

L'annexe de la stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030 répertorie tous **les indicateurs clés de performance (KPI)**, chaque KPI étant accompagné d'une explication détaillée sur la manière dont l'indicateur correspondant doit être compris et appliqué.

Les partenaires peuvent, bien sûr, formuler **des indicateurs de résultats** plus **spécifiques** au niveau de leurs projets, programmes ou autres initiatives respectifs, mais s'il peut y avoir des indicateurs couvrant des aspects propres à une intervention, il doit également y avoir des indicateurs relevant de chacun des KPI de résultats globaux (et mesurés dans la même unité afin de permettre la comparaison et l'agrégation au niveau du portefeuille).

Si un ou plusieurs KPI de résultats globaux ne sont pas couverts dans le cadre d'une intervention, des explications supplémentaires doivent être fournies.

Un examen complet de l'ensemble des indicateurs de résultats permet également d'analyser la profondeur de l'approche nexus climatique dans le cadre d'une intervention spécifique ou dans un contexte donné (des valeurs éventuellement élevées pour certains indicateurs et faibles pour d'autres pouvant indiquer des compromis potentiels au sein de l'approche nexus climatique ; ou des valeurs éventuellement élevées pour plusieurs indicateurs interdépendants pouvant indiquer des synergies potentielles au sein de l'approche nexus climatique).

Le suivi des résultats est effectué chaque année et, parallèlement au suivi financier et au suivi de l'engagement stratégique, alimente les processus d'évaluation et d'apprentissage et guide la gestion adaptative afin d'améliorer la cohérence stratégique.

8.2 Évaluation

L'évaluation portera sur l'ensemble du portefeuille de la stratégie nationale pour le financement climatique international 2026-2030 et appliquera les six critères d'évaluation du CAD de l'OCDE pour les projets ou les politiques liés à la coopération au développement.⁶

1. **Pertinence** : l'intervention va-t-elle dans la bonne direction ?
2. **Cohérence** : dans quelle mesure l'intervention s'inscrit-elle dans le cadre des autres politiques, programmes ou volets de la stratégie ?

⁶ Évaluation et efficacité de la coopération au développement de l'OCDE. Critères d'évaluation. Extrait de : <https://www.oecd.org/en/topics/sub-issues/development-co-operation-evaluation-and-effectiveness/evaluation-criteria.html>

3. **Efficacité** : l'intervention atteint-elle ses objectifs ?
4. **Efficience** : les projets sont-ils mis en œuvre dans les délais, dans les limites du budget et en utilisant les ressources de manière optimale ?
5. **Impact** : quelle différence l'intervention fait-elle ?
6. **Durabilité** : les bénéfices sont-ils susceptibles de perdurer au-delà de la durée du projet ?

Une évaluation à mi-parcours est prévue pour début 2028 ; elle permettra d'évaluer les progrès réalisés, la qualité de la mise en œuvre, l'utilisation des ressources et de déterminer si les projets, programmes ou autres initiatives sont en bonne voie pour atteindre leurs objectifs dans le respect de leurs budgets respectifs, ce qui permettra de prendre des mesures correctives si nécessaire.

Une **évaluation finale** à la fin de la stratégie permettra de déterminer si les projets, programmes ou autres initiatives ont atteint les résultats escomptés de manière efficace, dans les délais et dans les limites du budget, de tirer les enseignements de l'expérience et de fournir des informations supplémentaires au niveau du portefeuille.

Les résultats suivis à l'aide des indicateurs clés de performance (KPI) devraient contribuer à **des effets** à long terme plus larges, qui feront également l'objet d'une analyse dans le cadre de l'évaluation finale.

8.3 Apprentissage

La stratégie favorisera l'apprentissage continu, tant au niveau des projets, des programmes ou d'autres initiatives qu'au niveau du portefeuille.

Les enseignements tirés du suivi des résultats, du suivi de l'engagement stratégique et du suivi financier, ainsi que des évaluations à mi-parcours et finales, seront utilisés pour :

- Partager les enseignements et les bonnes pratiques en interne avec d'autres équipes et membres de l'équipe
- Partager les enseignements et les bonnes pratiques en externe entre les projets et les partenaires
- Orienter la gestion adaptative et les mesures correctives pendant la mise en œuvre
- Améliorer la conception des futurs projets, programmes et stratégies

Les processus d'apprentissage seront encouragés et facilités par des ateliers réguliers de partage des connaissances, ainsi que par d'autres formats d'apprentissage qui seront développés et mis en œuvre en fonction du contexte, des contenus et des participants concernés.